



KANNADIG

44



BLOAVEZH MAT

HA GWELLAÑ HETOU !



Bodadeg Veur UGB d'ar 16-11-96 (luc'hskeudenn Bremañ)

Dalc'homp da stourm, da gendrec'hiñ, da grouiñ ha da unvaniñ.

Gant an istor ez a hor stourm. E berzonelezh, e sevenadur dezhañ e-unan a zo ken ret ha dour glan da vuhez mab-den.

**BODADEG-VEUR UGB
E SANT-BRIEG
D'AR 16 A VIZ DU 1996**

**RENTAÑ-KONT
AN OBERIANTIZ**

**RENTAÑ-KONT
AN ARC'HANTIÑ**

MENNADOU

LIZHIRI HA PENNADOU

- 3 -

BODADEG VEUR UGB - SANT BRIEG 16 - 11 - 1996

Un tregont bennak a dud o doa kemeret perzh, lod evit an devezh a-bezh, lod all evit ur penn-devezh. Un nebeud lizhiri pe pellgomzadennoù digarez a-berzh izili zo. Manifestadeg vras e Lannuon war-lerc'h kreistez, hag emvodoù all dre ar vro... Pedet e oa bet kalz a gevredigezhioù, kargidi ha dilennidi ; nemeur a respontoù. Ul lizher a-berzh an Enseller Pedagogel o tiplegañ perak ne zeufe ket. Plijet omp bet o temeger Yvonne Coz e anv *Ar Falz* ha Padrig Herve evit *Diwan*.

Da zeiz ar vodadeg, 102 a dud o doa paet o skodenn ; da soñj Anna Ar Beg e vije tu tizhout un 200 bennak a izili er bloaz-mañ.

Diouzh ar mintin e oa bet klevet rentañ-kont an oberiantiz gant Jean-Do Robin, ha rentañ-kont budjet ar bloaz trememet gant Alan Hinault. Kavet e vint amañ da heul. O daou int bet votet a-unvouezh.

Divizoù frouezhus da endervezh war ar mennadoù a oa bet tu da lenn o raktresoù war Kannadig 43. O embann a reomp en-dro evel m'int bet reizhet ha votet. Sed amañ disoc'hou ar votadennoù evit pep hini anezho (an hollad mouezhioù a c'hell bezañ disheñvel eus an eil votadenn d'eben, diouzh bezañs ar berzhidi) :

Mennad	A-du	A-enep	Neptu	A nac'hont votiñ
Mennad 1 Gwir hentenoù er servij publik	17	3	0	2
Mennad 2 Kenstrivadegoù kelennerien ar skolioù	22	0	2	0
Mennad 3 Evit ar C'HAPES brezhoneg	24	1	2	0
Mennad 4 Menneg « Brezhoneg » en holl Gapesoù	23	0	4	0
Mennad 5 Un Eil Derezh	A-unvouezh			
Mennad 6 Klaskerezh pedagogel ha priziadur	25	1	0	0
Mennad 7 Plas ar brezhoneg er skinwel	A-unvouezh			
Mennad 8 Lec'hienn nevez IUFM : kemper	7	0	15	3

Plijet oa bet an holl, a-hend-all o tizoloñ KELENN, goude berzh an niverenn mann, warlene.

Un devezh a-bouez eta evit an Unvaniezh, evit he dazont, gant raktresoù nevez, ma vo kefridi ar C'huzul Merañ nevez klask o seveniñ.

UGB 1996-97: Kuzul-Merañ ha dileuridi

- Fiches: 1 :Jean-Do ROBIN
:Prezidant
:T1 Bras, Koad Gourc'hant Bihan
:22700 LOUANEG
- Fiches: 2 :Tugdual KALVEZ
:Eil-Prezidant
:Ar Grec'henn Avel, La Grée
:56250 SENOLF
- Fiches: 3 :Anna ar BEG
:Sekretourez / E karg eus an Embann
:5, "allée du Gacét"
:35000 ROAZON
- Fiches: 4 :Corinne ar MERO
:Sekretourez / E karg eus ar c'hentañ derez katolik
:Ar Brugou
:29270 MOTREV
- Fiches: 5 :Alan HINAULT
:Teñzorer
:9, Kerbellec
:22810 PLOUGONVER
- Fiches: 6 :Mark KERRAIN
:E karg eus an Eil Derez
:42, straed al Lireu / rue des Lilas
:35136 SAINT-JAKEZ al Lanneg/St Jacques de la Lande
- Fiches: 7 :Yann-Glaod MORVAN
:E karg eus an Eil Derez
:34, straed "La Théaudais"
:35780 LA RICHARDAIS
- Fiches: 8 :Stefan MOAL
:Skolioù-Meur / Darempredoù etrevroadel
:15, straed Kerne
:29100 DOUARNENEZ
- Fiches: 9 :Sylvie TOUPIN
:E karg eus ar C'hentañ Derez publik
:Gidellou
:29450 SAINT-KADOU
- Fiches: 10 :Maryline POLLET
:E karg eus an darempredoù gant an APEEB
:Kernalain
:56310 BIHUI-AN-DOUR
- Fiches: 11 :François LOUIS
:E karg eus ar Garta
:6, bali Napoleon Iañ
:56300 PONDIVI
- Fiches: 12 :Pascale LE GENDRE
:Skoazell evit ar C'hannadig
:11, straed Robert Chevrier
:35200 ROAZON
- Fiches: 13 :Josette GWEGEN
:Dileurid dez evit Diwan
:7, bali ar "Pléiade"
:29000 KEMPER
- Fiches: 14 :Roland MOGN
:Dileurid evit al Liger Atlantel
:b, straed Kervarzhin/rue de La Martinière
:44300 NAONED

Rentañ-kont an oberiantiz er bloavezh 1996

"Ur prantad diases evit ar c'helenn brezhoneg an hini eo bet ar prantad 1994-95 rak seul vui e kresk interest ar familhoù hag ar skolidi evit hor yezh, seul vui e klask melestradurezh an Deskadurezh-Stad mirout ouz he c'helenn da vont war-raok ha disteraat e delvoudegezh evitañ da embann divyez n'eus bet graet biskoazh kement evit kelenn ar yezhoù minorelaet..."

Setu ar pezh a c'heller lenn e penn-kentañ hor rentañ-kont er bloaz paseet. Kement-mañ a chom gwir penn-da-benn, ur bloaz war-lerc'h... Gwiroc'h c'hoazh zoken :
- interest ar familhoù o vont war gresk : ouzhpenn 3400 skolidi er c'helenn divyezhek er bloaz-mañ, da lâret eo ur c'hresk 12% e-keñver warlene.
- irrikoù ar Rektolezh evit klask disteraat ha dihenchañ ar goulen : ur plan mogedek "evit yezh (?) ha sevenadur Breizh" a zo e bal krennañ c'hoazh war ar postoù brezhoneg.

Peseurt araokadennoù a zo bet er bloaz-mañ e-keñver statud hor yezh en deskadurezh ?

BACHELOURIEZH

Aotreet eo bet liseidi divyezhek Lannuon da dremen arnodenn istor-douaroniezh ar vachelouriezh e brezhoneg dre ul lizher sinet d'ar 14 a viz meurzh gant Pennrener ar skolioù hag al liseoù "à titre d'rogatoire... pour la session 1996 du baccalauréat... sur le sujet libellé en français"... Goude un hir a stourm renet gante o-unan, gant o zud... ha gant o c'helenner Per Salaün, skoazellet ganeomp hag APEEB-Div-yezh.

N'eo an aotre-se nemet ar bazenn gentañ war-zu ur wir anaoudegezh eus ar c'helenn brezhonek en arnodennoù : afer vo stourm c'hoazh evit ma vo ledanaet an aotre-se da gement danvez nevez kelennet e brezhoneg hag evit ma vo kinniget danvez an arnodenn e brezhoneg.

Met ur bazenn war-raok eo memestra pa ouzomp bremañ ez eo bet astennet an aotre da liseidi all evel re al lise Maillol e Perpinya (lizher Renner ar skolioù hag al liseoù, 18.07.96).

MESTRONIEZH

Degemeret hag aotreet eo bet e mizeven gant Sekretouriezh-Stad ar Skolioù-Meur ar vestroniezh nevez (menneg "kelenn divyezhek brezhoneg-galleg") bet kinniget gant Lukian Kergoat e anv Kevrenn Getiek Skol-Veur Roazhon : daoust d'an aotre bezañ bet roet diwezhat-tre e fin ar bloavezh-skol, ez eus ur 15 bennak a studierien enskrivet evit he frientiñ er bloaz-mañ.

Boulc'hañ 'ra ar vestroniezh-mañ un hent nevez d'ar c'helenn brezhonek o vezañ m'eo he fal seveniñ d'an ezhomm bras a gelennerien barrek da ginnig e brezhoneg bep a danvez kelennet en eil derez.

DANVEZ-GELENNERIEN AR SKOLIOU (IUFM)

Asantet en deus Kuzul-Merañ IUFM Roazhon degemeret er bloavezh gentañ (PE1) an danvez studierien brezhonegerien gant m'o doa tapet 100 poent er goulennadegoù galleg ha jedoniezh, e lec'h 139 foent evit ar re divrezhonek.

Ur bazenn nevez eo ivez an disentez-se war-zu anaoudegezh an divyezhegezh evel un elfenn a varregezh ouzhpenn evit an danvez-kelennerien : daoust da se n'eo ket bet leuniet ar bloaz-mañ c'hoazh an 20 plas PE1 miret evit an danvez-skolaerien divyezhek (13 er bloaz-mañ).

4 studier kinniget gant Diwan a zo degemeret ar bloaz-mañ c'hoazh gant an IUFM e Sant-Brieg. Abouez ez eo e kendalc'hfe ar c'hentlabour-se a zegas nerzh d'an hentenn vrezhonek en IUFM, re wan anezhi evit c'hoazh.

ENSELLERIEH

a) Anvet eo bet gant F. Bayrou an Aotrou Jean Salles-Loustau, skolveuriad hag okitaner anezhañ da IGEN evit kenurzhiañ kelenn ar "yezhoù ha sevenadurioù rannvro". Un dra vat ez eo met re bounner eo ar garg evit un den e-unan ha tost dic'halloud ouzhpenn.

b) Ne vo ket ensellet ar skolaerien(-ezed) divyezhek gant ensellerien divrezhonek ken : fiziet eo bet ar garg-se d'an Ao. Yvon Gilbert, enseller Montroulez ha brezhoneger anezhañ, gant Rector Akademiezh Roazhon dre ul lizher a gefridi e miz here diwezhañ.

UGB 1996-97: Kuzul-Merañ ha dileuridi

- Fiches: 1 :Jean-Do ROBIN
:Prezidant
:T1 Bras, Koad Gourc'hant Bihan
:22700 LOUANEG
- Fiches: 2 :Tugdual KALVEZ
:F11-Prezidant
:Ar Grec'henn Avel, La Grée
:56250 SENOLF
- Fiches: 3 :Anna ar BEG
:Sekretourez / E karg eus an Embann
:5, "allée du Gacét"
:35000 ROAZON
- Fiches: 4 :Corinne ar MERO
:Sekretourez / E karg eus ar c'hentañ derez katolik
:Ar Brugou
:29270 MOTREV
- Fiches: 5 :Alan HINAULT
:Teñzorer
:9, Kerbellec
:22810 PLOUGONVER
- Fiches: 6 :Mark KERRAIN
:E karg eus an Eil Derez
:42, straed al Lireu / rue des Lilas
:35136 SAINT-JAKEZ al Lanneg/St Jacques de la Lande
- Fiches: 7 :Yann-Glaod MORVAN
:E karg eus an Eil Derez
:34, straed "La Théaudais"
:35780 LA RICHARDAIS
- Fiches: 8 :Stefan MOAL
:Skolioù-Meur / Daremprejoù etrevroadel
:15, straed Kerne
:29100 DOUARNENEZ
- Fiches: 9 :Sylvie TOUPIN
:E karg eus ar C'hentañ Derez publik
:Gidellou
:29450 SAINT-KADOU
- Fiches: 10 :Maryline POLLET
:E karg eus an darempredou gant an APEEB
:Kernalain
:56310 BIHUI-AN-DOUR
- Fiches: 11 :François LOUIS
:E karg eus ar Garta
:6, bal1 Napoleon lañ
:56300 PONDIVI
- Fiches: 12 :Pascale LE GENDRE
:Skoazell evit ar C'hannadig
:11, straed Robert Chevrier
:35200 ROAZON
- Fiches: 13 :Josette GWEGEN
:Dileurid dez evit Diwan
:7, bali ar "Pléiade"
:29000 KEMPER
- Fiches: 14 :Roland MOGN
:Dileurid evit al Liger Atlantel
:b, straed Kervarzhin/rue de La Martinière
:44300 NAONED

Rentañ-kont an oberiantiz er bloavezh 1996

"Ur prantad dias evit ar c'helenn brezhoneg an hini eo bet ar prantad 1994-95 rak seul vui e kresk interest ar familhoù hag ar skoldi evit hor yezh, seul vui e klask melestradurezh an Deskadurezh-Stad mirout ouzh he c'helenn da vont war-raok ha disteraat e delvoudegezh evitañ da embann divyez n'eus bet graet biskoazh kement evit kelenn ar yezhoù minorelaet..."

Setu ar pezh a c'heller lenn e penn-kentañ hor rentañ-kont er bloaz paseet. Kement-mañ a chom gwir penn-da-benn, ur bloaz war-lerc'h... Gwirch c'hoazh zoken :
- interest ar familhoù o vont war gresk : ouzhpenn 3400 skoliad er c'helenn divyezhek er bloaz-mañ, da lâret eo ur c'hresk 12% e-keñver warlene.
- itrikoù ar Rektolezh evit klask disteraat ha dihenchañ ar goulen : ur plan mogedek "evit yezh (?) ha sevenadur Breizh" a zo e bal krennañ c'hoazh war ar postoù brezhoneg.

Peseurt araokadennoù a zo bet er bloaz-mañ e-keñver statud hor yezh en deskadurezh ?

BACHELOURIEZH

Aotreet eo bet liseidi divyezhek Lannuon da dremen arnodenn istor-douaroniezh ar vachelouriezh e brezhoneg dre ul lizher sinet d'ar 14 a viz meurzh gant Pennrener ar skoloù hag al liseoù "à titre d'rogatoire... pour la session 1996 du baccalauréat... sur le sujet libellé en français"... Goude un hir a stourm renet gante o-unan, gant o zud... ha gant o c'helenner Per Salaün, skoazellet ganeomp hag APEEB-Div-yezh.

N'eo an aotre-se nemet ar bazenn gentañ war-zu ur wir anaoudegezh eus ar c'helenn brezhonek en arnodennoù : afer vo stourm c'hoazh evit ma vo ledanaet an aotre-se da gement danvez nevez kelennet e brezhoneg hag evit ma vo kinniget danvez an arnodenn e brezhoneg.

Met ur bazenn war-raok eo mamestra pa ouzomp bremañ ez eo bet astennet an aotre da liseidi all evel re al lise Maillol e Perpinya (lizher Renner ar skoloù hag al liseoù, 18.07.96).

MESTRONIEZH

Degemeret hag aotreet eo bet e mizeven gant Sekretouriezh-Stad ar Skolioù-Meur ar vestroniezh nevez (menneg "kelenn divyezhek brezhoneg-galleg") bet kinniget gant Lukian Kergoat e anv Kevrenn Getiek Skol-Veur Roazhon : daoust d'an aotre bezañ bet roet diwezhat-tre e fin ar bloavezh-skol, ez eus ur 15 bennak a studieren enskrivet evit he frientiñ er bloaz-mañ.

Boulc'hañ 'ra ar vestroniezh-mañ un hent nevez d'ar c'helenn brezhonek o vezañ m'eo he fal seveniñ d'an ezhomm bras a gelennerien barrek da ginnig e brezhoneg bep a danvez kelennet en eil derez.

DANVEZ-GELENNERIEN AR SKOLIOU (IUFM)

Asantet en deus Kuzul-Merañ IUFM Roazhon degemeret er bloavezh gentañ (PE1) an danvez studieren brezhonegerien gant m'o doa tapet 100 poent er goulemdadegoù galleg ha jedoniezh, e lec'h 139 foent evit ar re divrezhonek.

Ur bazenn nevez eo ivez an disentez-se war-zu anaoudegezh an divyezhegezh evel un elfenn a varregezh ouzhpenn evit an danvez-kelennerien : daoust da se n'eo ket bet leuniet ar bloaz-mañ c'hoazh an 20 plas PE1 miret evit an danvez-skolaerien divyezhek (13 er bloaz-mañ).

4 studier kinniget gant Diwan a zo degemeret ar bloaz-mañ c'hoazh gant an IUFM e Sant-Brieg. Abouez ez eo e kendalc'he ar c'hentlabour-se a zegas nerzh d'an hentenn vrezhonek en IUFM, re wan anezhi evit c'hoazh.

ENSELLERIEH

a) Anvet eo bet gant F. Bayrou an Aotrou Jean Salles-Loustau, skolveuriad hag okitaner anezhañ da (GEN evit kenurzhiañ kelenn ar "yezhoù ha sevenadurioù rannvro". Un dra vat ez eo met re bounner eo ar garg evit un den e-unan ha tost dic'halloud ouzhpenn.

b) Ne vo ket ensellet ar skolaerien(-ezed) divyezhek gant ensellerien divrezhonek ken : fiziet eo bet ar garg-se d'an Ao. Yvon Gilbert, enseller Montroulezl ha brezhoneger anezhañ, gant Rector Akademiñ Roazhon dre ul lizher a gefridi e miz here diwezhañ.

Peseurt tachennoù-stourm eo bet hor re c'hoazh ar bloaz-mañ ?

KARTA EUROPA AR YEZHOU MINORELAET

Da heul diskleriadennou Prezidant ar Republik e Kemper, o vont a-du gant sinadur ar garta, hon eus skrivet dezhañ d'ar 15 a vizeven evit goulenñ ma vefe sinet anezhi hepdale. War a seblant n'eo ket aet an traoù pelloc'h, siwazh, abaoe an diskleriadenn vrav-se

ADUNVANDIGEZH BREIZH

Kemeret hon eus perzh e stourm ar c'h/UAEB evit goulenñ ma vo adstaget Departamant al Liger-Atlantel da Vreizh hag evit mont a-enep ar raktres beuziñ Breizh en ur "C'hornog Vras" (lizher ar 06.07.96 da Alain Juppé, Ministr kentañ, ha manifestadeg Marzhan d'ar 15.09.96).

Klemmet he deus UGB ouzh rener "Ouest-France" abalamour d'he fennadoù o klask sankañ e penn al lennerien skeudenn Breizh bevennet gant ar Gwilun.

KENSTRIVADEGOU ENROLLAÑ KELENNERIEN

Savet ez eus bet manifestadegoù ganeomp, asambles gant APEEB ha Dihun e kreizennoù Kemper, Gwened ha sant-Brieg an IUFM, d'an 22 a viz mae, devezh lodenn gentañ kenstrivadeg diavaes kelennerien ar skolioù ; un degemer eus ar re rustañ a oa bet e Kemper a-berzh rener an IUFM, bet galvet ar CRSED gantañ.

Meur a lizher a zo bet kaset ganeomp da Ministr an Deskadurezh, d'an IGEN nevez ha d'ar Rektor evit ma vo cheñchet doare ar c'henstrivadegoù tuta kelennerien : respont skrivet ebet eus o ferzh...

Da geñver an emgav hor boa bet gant Jean salles-Loustau, asambles gant Dihun ha Diwan d'an 12.06.96 e Rektordi Roazhon, e oa bet respontet deomp ne oa ket ar Ministrerezh e sell da cheñch ar c'henstrivadegoù-se, dre ma oa "dreistgwiriet" dija plas ar brezhoneg e c'helenn ha dre na oa ket unvan ar goulennoù war ar c'hraf-se a-berzh ar pobloù all (Oktaniz, Elzasianiz, Euskariz ha Katalaniz).

Ar c'h/CAPEB brezhoneg unpennek dreistholl ne fell ket d'ar Ministrerezh klevet anv dioutañ.

Memestra hon eus kredet kompren e c'hellfe ar Ministrerezh degemer hor yezhoù e lodenn dre skrid kenstrivadeg kelennerien ar skolioù gant ma vefe ur goulenñ unvan a-berzh an holl war ar poent-se.

Sed azo'la ur stourm a rankomp stagañ outañ, asambles gant ar pobloù all, hep gortoz pelloc'h.

Betek-hen n'eus stummadur brezhoneg rbet e kreizennoù Roahon, Brest ha Naoned an IUFM.

KENTAÑ DEREZ DIVYEZHKEH

22

Deut omp a-benn da zifenn ar post eillec'hiad divyezhek e Rostrenn, lakaet en arvar gant raktres kartenn ar skolioù an IA.

Pouezet hon eus evit kaout un hanter-post ouzhpenn e skol-vamm divyezhek Lannuon, da glokaat an hanter post all roet d'ar c'hentañ derez. 7 post skolaer divyezhek a zo eta hizviken e Lannuon.

29

7 post divyezhek nevez a zo bet krouet er bloaz-mañ e Penn-ar-Bed, 2 bost eillec'hiad en o zouez. Deut omp a-benn da lakaat an Enseller Meur da zoujañ d'ar reizhiad "ur mestr-ur c'hlasad" daoust d'an diavaez n'eo bet pourveziñ pep post gant ur brezhoneger(ez) ampart.

Da zivall'zo bremañ na vefe ket anvet skolaerien war postoù divyezhek annez na vijent bet selaoet hag atreet gant ur gornision a-ratozh ; ne c'hellomp ket degemer 'ta e vije anvet war unan eus ar postoù eillec'hiad ur skolaer n'eo bet klevet gant komision ebet. Nebeutoch c'hoazh e vije staget ar postoù-se da skolioù e lec'h n'eus klas divyezhek ebet. Penaos e c'hellfe ar skolaerien-se bezañ sikouret da gemer o c'hefridi nevez e karg p'len em gavont troc'het eus ar c'hlasad ma rankfont labourat enne?

N'omp ket deut a-benn ivez da gas an traoù betek penn er Faou e lec'h hon eus ranket talañ ouzh enebiezh ar Maer ha rener ar skol ; na da adaptout ar raktres-se e Kimerch goude-se.

56

N'hon eus gelllet ober mann ebet war dachenn ar c'hlasad divyezhek publik er Morbihan gant ar re wan n'eo UGB en departamant-se. Koulskoude eo arman mantrus stad an traoù enno :

- E Brech, en deus ar c'huzul-skol miret ouzh an hentenn divyezhek a vont pelloc'h evit ar CE2.

- E Gwidel, en deus ranket hor c'heneil Padrig Korle leuskel ar post, gant ar skuizh bras ma oa goude daou vloaz a heskinerezh a-berzh an ensellererezh, trapen m'en doa nac'het aberzhiñ ar c'helenn divyezhek evit gouestlañ un hanter eus e amzer labour d'an diorroadur e klasoù all.

- E Ploermel e talc'her d'ober divyezhek eus an hentenn na n'eo nemet un diorroadur d'ar yezh : 8 eurvezh er skol-vamm ha 2 eurvezh e pephini eus an daou glasad er c'hentañ derez.

- E Pondi eo deut an hanter post ouzhpenn da vezañ ur c'hoad post brezhoneg, da lâret eo 1,25 post evit 39 skoliad... Ouzhpenn-se ez eus bet anvet war an eurvezhoù nevez-se ur skolaer nevez n'eo ket bet stummet evit ar c'helenn divyezhek, pa oa e IUFM Gwened warlene, na n'eo bet klevet gant komision ebet a-raok bezañ postet...

- E Lann-er-Ster eo bet nac'het ar c'h/CAFIMF d'hor c'heneilez Armelle Boullé en abeg d'an dislavur 'zo etre reolennoù an arnodenn ha reizhiad ar c'helenn divyezhek er Morbihan...

Arru eo poent bras a UGB bro-Wened en em frammañ da vat ha da sevel goulennoù, asambles gant kerent an APEEB, evit ma vo diazezet ar c'helenn divyezhek eno war reolennoù ha palioù sklaer, a-raok n'ez afe da get tamm ha tamm abalamour d'he zifadusted : nec'hus eo dija an niver a skoldi o kuitaat e fin ar skol-vamm ha dister an niver o kanderc'hel en eil derez.

E Pondi eo krog ar gevredigezh kerent "Damp d'ar skol", hor c'heneil François Louis o kenlabourat gant, d'en em soñjal war un doare all da gas ar c'helenn divyezhek en-dro : spi hon eus e tegaso ar preder-se ul lañs nevez d'ar c'helenn divyezhek er Morbihan. A-bouez eo da holl skolaerien divyezhek an departamantoù all respont d'ar c'houlennadeg bet kaset dezhe ; dav e vo deomp-holl ivez bezañ prest da zegas skoazell d'o stourm pa vefomp galvet gante.

EIL DEREZ

Skolaj Kerne-Izel (Kemper) : daoust d'ur stourm unvan renet gant UGB, Diwan hag APEEB Penn-ar-Bed, n'omp ket deut a-benn da lakaat ar Rektorelezh da zegemer raktres ar skolaj divyezhek er servij publik ; nac'het eo bet gant ar Rektor Lostis e deroù miz gouere : ur skolaj Diwan an hini a zigoro eta e miz gwengolo 1997 pa dalc'h an deskadurezh-stad da virout ouzh ur wir kelenn divyezhek da gaut e blas en eil derez publik.

Skolaj ha lise Zola (Roazhon) : skrivet ha stourmet hon eus evit ma c'hellfe an hentenn divyezhek kenderc'hel en eil derez ; daoust d'hor stourm ha d'ar skoazell degaset deomp gant Edmond Herve, Maer Roazhon, e chom dister plas ar brezhoneg en hentenn-se ken n'haller ket ober divyezhek anezhi ken el lise.

Danvez diret er 6^{em} klas : savet hon eus ul lizher klemm d'ar Ministr abalamour da gevredigezh disleal al latin a lak an opson en arvar da vont da get, goulennet hon eus ur statud par d'an LV1 evit ar brezhoneg evit ma c'hellfe mirout ur plas adalek ar 6^{vet} klas.

Danvez dibabet er 4th klas : goulennet hon eus meur a wech ma vefe doujet d'an 3 eurvezh menneget e kalc'hilzher miz ebrel 1995.

E meur a lec'h (Roazhon, Sant-Malo, Pondi...) o deus ranket hor c'heneiled stourm ouzh an DOS evit difenn ur plas dereat d'o c'helenn. E Sant-Malo eo deut Yann-Glaod Morvan da virout e eurvezhoù, kuit a vezañ kaset da Roazhon evit un darn anezho ; met e Kemper, he deus Isabelle Leal, heuget gant an dismagañs a ranke gouzañv, dilezet ar c'helenn brezhonek evit un implij amzer klok war ar galleg, eil danvez he c'hapes.

Diskouez a ra splann an tagadennoù-se pere eo palioù ar Rektor gant e blañ nevez : krennañ an niver a eurvezhoù hag a bostoù brezhoneg (pa'z eus ezhomm eus 5 post ouzhpenn abaoe bloavezhioù) en abeg ma c'hellho forzh pe gelenner, sañset, siliat un tamm sevenadur Breizh (e galleg) en e gentelioù...

Mont en-dro UGB

KUZUL-MERAN

Ur C'huzul-Merañ 15 den a oa bet dilennet er vodadeg-veur diwezhañ. Bodet eo bet meur a wech abaoe (e Rostrenn, Loudieg pe Garaz).

Mard eo bet oberiant hag aketus an darn vrasañ eus e izili e ranker mennegiñ n'eus bet gwelet liv ebet eus unan pe zaou anezho e-pad ar bloaz, Koulskoude n'eo ket a labour a vanke.

Ur wech c'hoazh e vo ret deomp adframmañ ar c'huzul-merañ evit ar bloaz da zont :

- Josette Gwegen, bet fiziet enni post renevez skolioù Diwan a c'houlenn chom ezel eus ar c'huzul-merañ. Padal ne c'hell ket mui ober war-dro an darempredoù gant an APEEB hag ar sindikajoù.

- Yann-Glaod Morvan, sammet gant re a labour ne c'hell ket ober war-dro ar sekretouriezh ha kenurzhiañ an eil derez war un dro : dav eo e zisammañ eus ar sekretouriezh evit ma c'hellho sevel rann UGB an eil derez da vat. Kinnig a ra Korina ar Mero kerner karg ar sekretouriezh.

- Pounner-ere eo labour Anna ar Beg, eil sekretourez, pa rank ober war-dro kannadig (tost hec'h unan) ha "kelenn" : un dra vat e vije soñjal diskargañ anezhi eus unan eus an daou embann-mañ.

Gourc'hemennoù ispisial a ginnigan dezhi hirie dirakoc'h holl evit he labour, goude bezañ kaset da vat embann 5 niverenn eus hor c'hannadig er bloaz-mañ (da lavaret eo 1 niverenn ouzhpenn) ha niverenn gentañ "Kelenn", hag hi renevez KEAV, ar staj brezhoneg brasañ, brudetañ, brasoc'h ha brudetoc'h a vloaz da vloaz.

Gourc'hemennoù ivez da Silvi Toupin he deus disammet ac'hanon eus ar c'hentañ derez kerent ha kemeret ar garg-se da geñver hor bodadeg-veur diwezhañ. War dachenn ar stourm eo bet a-hed ar bloaz seul wech ha kerent ma oa ezhomm, evel ho peus gelllet el lenn a-hed pajennoù hor c'hannadig.

Gourc'hemennou erfin da Gorin ar Mero evit he labour tuta ha brudañ UGB er skolioù katolik hag he labour sekretourez e framm nevez KSDS.

KEVREDADOU DEPARTAMANT

22 : divodet eo bet kevredad UGB Departamant an Arvor da heul e vodadeg veur e miz here. serret e vo ar gont-bank ha digoret unan all en departamant war anv UGB kreiz.

29 : adframmet eo bet kevredad UGB Penn-ar-Bed ha dilennet Silvi Toupin da brezidantez nevez. Asambles gant APEEB Douarnenez he deus UGB 29 savet un devezh brudañ ar c'helenn brezhoneg d'an 10 a viz du.

35 : goulnennet en deus ar burev kreiz gant izili UGB Il-ha-Gwilun en em vodañ an abretañ ar gwellañ evit adframmet o c'hevredad ha dilenn ur prezidant/brezidantez nevez. Ken na vo ket lakaet sklaer ar framm en Il-ha-Gwilun ne c'hello ket izili an departamant komz pe skrivañ ez-ofisiel e anv UGB, kuit a aotre a-berzh ar burev kreiz.

56 : da vezañ savet.

44 : kelou ebet : rankout a raio ar sekretourez nevez goulnenn bezañ titouret ingal war oberiantiz ar c'hevredad-mañ.

An darempredoù diavaes

MELESTRADUREZH

Lizhiri niverus a zo bet kaset er bloaz-mañ da bennoù bras an deskadurezh : respont ebet a-berzh ar Ministr hag an IGEN, un nebeud eskemmoù gant an IPR, Pennsellerien an Departamantroù hag an IENed.

Roueshoc'h c'hoazh an emgavioù, war-bouez emvod an 12.06.96 gant Jean Salles-Loustau hag ar Rektor Lostis.

Diskouez a ra kement-mañ dismagañ ar Stad evit kelenn hor yezh.

Diskouez a ra ivez, ur wech ouzhpenn, e ranker stourm ha brudañ hor stourm, ha pa vije en un doare trouzus, evit bezañ selaouet.

SINDIKAJOU HA KEVREDIGEZHIOU KELENNERIEN

Stankaet eo bet an darempredoù gant ar SGEN-CFDT, koulz e Kemper (staj akademek war ar c'helenn brezhonek) hag e Sant-Brieg (SGEN-22 hag IUFM).

Diasoc'h e chom an traoù gant an FSU, dreistholl e Penn-ar-Bed goude ma oa bet savet gant ar SNU-IPP ur c'houlemaedeg gant ar skolaerien o klask sevel anezho a-enep ar c'hiasoù divyezhek.

Dav e vo deomp derc'hel da vont e darempred gante koulskoude ha pa ouzomp mat ne c'hellomp ket gortoz kalz a skoazell eus o ferzh. Eskemm keleier ne ra droug da zen, dreistholl gant tud a vir ur pouez bras er c'huzulioù a-bep seurt.

Darempredoù ingal hor bez bremañ gant SOE (Syndicat Occitan de l'Éducation) a zo bet o klask sevel ul listenn "vroadel" evit an dilennadegoù micherel er bloaz-mañ. N'eus ket bet tud awaloc'h oc'h en em lakaat war ar renk e "listenn kelennerien pobloù ar stad c'hall" evit ma c'hellfe honnezh bezañ kinniget da dilennadegoù miz kerzu o tont. Un eil galv a zo lañset gant SOE evit dilennadegoù 1997.

N'he deus ket UGB galvet hec'h izili d'en em lakaat war ar renk na kennebeut da votin eviti dre ma fell dezhi leuskel frankiz da bephini eus hec'h izili da emezelañ ha da souten ar sindikad dibabet gantañ. Koulskoude e kav deomp e vije un dra vat ma c'hellfe ur seurt listenn lakaat hor mouezhioù da vezañ klevet da gefiver dilennadegoù ar CAPN. Sed aze perak hon eus he brudet, gant ar spi e tibabo darn ac'hanomp degas o skoazell personel dezhi.

Da gefiver kendiviz ar FLAREP e Rostrenn 'zo bet eskemmet mennozhioù gant kelennerien euskarat, katalan hag okitan. Raktreset 'zo bet un emvod en nevez-hañv a-benn kenurzhiañ hor c'hevredigezhioù evel m'eo bet graet gant ar gerent er FLAREP.

KEVREDIGEZHIOU SEVENADUREL BREIZH

Kuzul Sevenadurel Breizh : kemeret hon eus perzh ingal e bodadoù ar C'huzul Sevenadurel, ha dreistholl er c'hendiviz savet gantañ e mizeven e Sant-Malo (V¹⁹⁹⁷ emgav yezhoù ha sevenadurioù bro). Lakaet hon eus ar vodadeg votin ur mennad bet embannet e kannadig n⁵⁷ 42.

Kuzul evit Aduvanidigezh Melestradurel Breizh (CUAB) : ezel anezhañ eo UGB ha galvet hon eus gantañ da vanifestadeg Marzhan d'ar 15 a viz gwengolo.

APEEB : skoaz-ouzh-skoaz omp bet gant APEEB evit difenn skolaj Kemper, raktres klas divyezhek ar Faou ha hentenn divyezhek Roazhon. kemeret hon eus perzh e kendiviz ar FLAREP aozet gant an APEEB e Rostrenn d'ar 26 ha 27 a viz here.

Distank eo bet an darempredoù gant burev kreiz an APEEB er bloaz-mañ, met frouezhus eo bet hon darempredoù memestra dre m'eo krog an APEEB da stagañ da vat ouzh stourm ar stummañ hag an tuta kelennerien.

DIWAN : Evit ar wech kentañ eo bet pedet UGB da gendalc'h Diwan evit displegañ he stourm ha gervel ar skolaerien d'an emezelañ. Siwazh ne oa ket kalz a skolaerien er c'hendalc'h. Asambles gant Diwan hon eus kaset raktres skolaj Kemper war-raok. Gant Diwan ha Dihun hon eus adsavet KSDS, ledanaet he burev da 6 den.

Skoazell d'ar stummañ

UGB

Paeet e vo 15 yalc'had 600 FF evit ar stajoù-hañv (skolaerien ha kelennerien 22, 35, 44, 56)

KSDS (29)

Ledanaet eo bet burev KSDS, 6 den a zo anezhañ : Jean-Do Robin (Prezidant) ha Korin ar Mero (Sekretourez) evit UGB Yannig Baron ha Jean-Michel Branelleg evit Dihun Padrig Herve ha Per Kerbin evit Diwan un teñzorour nevez a zo da vezañ dilennet goude da Andreu Lavanant bezañ roet e zilez.

Ur skoaziad 220 000 FF a zo bet votet da g/KSDS ar bloaz-mañ gant Kuzul-Meur penn-ar-Bed : 205 000 FF evit krouñ yalc'hadou-studi ha 14 500 FF evit mont en-dro KSDS.

Bodet e vo burev KSDS d'an 23 a viz du evit termeniñ dasparzh ar yalc'hadou.

D'an deiz a hire hon eus resevet :

- 17 goulnenn (600 FF) evit ar stajoù-hañv.
- 8 goulnenn (20 da 30 000 FF) a-berzh studierien an IUFM (2 evit Diwan + 1 evit ar Stad), CFP Diwan
- 3 ha CFP Katolik Gwened (1)
- 3 goulnenn (10 000 FF) evit studierien rakstummadur Stumdi.
- Implijet e vo ar skoaziad a-bezh, ken e rankomp goulnenn muioc'h evit 1997.
- Ur goñvañsion a zo da vezañ sinet evit afer-se etre KSDS ha Kuzul-Meur Penn-ar-Bed.
- Evit 1997 e vo astennet goulennoù KSDS d'ar 5 departamant ha da rannvro Breizh, evit ur sammad a 1000 000 FF pe dost.

Embann ha bruderezh

"KELENN"

Setu deut er-maez 'ta, niverenn gentañ "Kelenn" kempennet gant Anna ar Beg ha Herve Bilhan, ennañ pennadoù gant Francois Louis, Padrig Korle, Yann-Glaod Morvan, Roland ar Mogn, Tugdual Kalvez, Daniel Carré ha Jean-Do Robin.

Arabat eo d'ur gevredigezh evel hon hini bezañ lonket gant ar stourm : stourm 'zo d'ober eveljust pa vezomp rediet d'en ober. Met ma fell deomp serviout ar re m'eo o c'hefridi kelenn hor yezh hag en hor yezh, e raker UGB, da gentañ, diskouez ez eus anezhi ur benveg priziuz war dachenn ar vicher, e rankomp-ni diskouez ez eus tud a vicher ac'hanomp.

Arabat soñjal e vo roet kred da UGB gant hor c'henneiled hag hor c'henvroidi (hag ivez gant hon enebourien) diwar he nerzh stourm panevet ma tiskouezo ivez he nerzh krouñ.

Abalamour da se ez eo ken pouezus all al labour a renomp war an dachenn sokial gant KSDS ha war an dachenn bedagogel gant "kelenn" ha kement lizher, klemm pe manifestadeg savet ganeomp.

Ur bariadenn 'ta eo "kelenn" evit UGB : rak diouzh ma teufomp a-benn da zerc'hel ganti pe get e vo barnet an nerzh a zo ganeomp. Div niverenn ar bloaz hon eus divizet embann : a-benn derout miz mae e ranko 'ta an niverenn 2 bezañ embannet : o c'hortoz ho pennadoù emaoimp dija !

KANNADIG

5 niverenn a zo bet er bloaz paseet : 6 niverenn a glaskomp tizhout evit bloaz (unan bep daou evit).

Ur golo liv a zo dezhañ bremañ, treset gant Gweltaz Er V.ue, asambles gant logo nevez UGB.

Al logo-se an hini a vo embannet war baper ha goloioù-lizher UGB kerkent ha diviet nemorant ar stok kozh.

SKRITELLOU

Div skritell liv a zo bet moulet diwar goulnenn UGB 29 ha gant skoazell Kuzul-Meur Penn-ar-Bed :
"E pep lec'h" ha "Lamm", evit brudañ ar c'hentelioù el liseoù hag er skoloù koulz hag ar c'hentelioù-noz.

Evit klozañ

Ur bloavezh karget eo bet ar bloavezh tremenet c'hoazh.
Chomet 'zo ur bern traoù stanket abalamour da enebiezh anienel ar Stad c'hall hag e servijourien e Breizh.

Mernestra, dre forzh stourm, omp deut a-benn d'ober un nebeud pazennoù war-raok c'hoazh.
Re nebeut eveljust, pa ouzomp mat pegement e koust d'hor yezh kement bloavezh o tremen gant un dloer a statud ofisiel.

Met n'omp ket hon unan o stourm ken :
A bep korn eus Europa o sav pobloù all da zifenn o fersonelezh a-enep gwaskerezh ar stadoù kozh ; ha n'eo ket pephini eviti hec'h-unan, pa ne rafe-se nemet rannañ ar gwaskerezh en ur mod all, met gant ar pal ober eus Europa ur wir ec'honad a vreuriezh etre ar pobloù.

E Breizh ivez emañ an traoù o cheñch : piv en dije kredet 20 vloaz 'zo en dije gallet ar brezhoneg bezañ un elfenn eus an arakadur sokial. Piv en dije ijinet e vije kement a-dud, niverusoc'h-niverusañ, bras ha bihan o klask deskiñ hor yezh ?

Dalc'homp da stourm neuze, da genredc'hiñ, da grouiñ ha da unvaniñ : gant un niver brasoc'h-brasañ a dud e toullomp a-benn da c'houiñ ar statud a zo dleet d'ar brezhoneg e Breizh, da lakaat ar gouarnamant gall da sinañ ar Garta ha da grouiñ, evel an lwerzhoniz ar bloaz-mañ, hor chadenn skinnell hollvrezhonek.

Nann, n'eo ket diamzeriet hor stourm, n'eo ket poan gollet kennebeut : er c'hontrol ez a a-gevret hag a-stur gant an lstor rak e bersonelezh, e sevenadur dezhañ e-unan a zo ken ret ha douar glan da vuhez mad-dan.

BEVET AR BREZHONEG ! BEVET BREIZH !

Jean-Do ROBIN
Sant-Brieg, d'ar 16.11.96

Mal reconnu dans l'enseignement, mal diffusé par les médias O F 9/12/96

Le conseil culturel défend le breton

Le conseil culturel de Bretagne regrette que l'enseignement du breton ne soit pas pris au sérieux par le recteur et que la langue bretonne n'ait pas une meilleure place à la radio et à la télévision. Pour y remédier, le conseil développe ses propres moyens de diffusion audiovisuels. Et demande que la langue bretonne soit inscrite au prochain plan Etat-Région-département.



Pierre Le Treut, vice-président du conseil régional, membre du conseil culturel de Bretagne et Jean-Louis Labour, président du conseil culturel.

« Les droits, les besoins et la demande de la population en matière de langues et de cultures bretonnes, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui des médias ne sont pas pris en compte par les institutions publiques qui en ont la charge » ont affirmé avant leurs collègues du conseil culturel de Bretagne, Pierre, Yannick, et Jean-Dominique. Cette assemblée de 23 personnes représente l'ensemble des collectivités et du monde culturel breton sur les cinq départements. Elle a été réunie à Paris le 12 novembre 1996 à l'occasion de la tenue de la conférence nationale sur la langue bretonne, sous l'égide de la ministre de l'Éducation nationale, Jeanine Faugère.

Une langue de communication

« Le breton ne doit pas être une langue d'initiation, mais une langue de communication », insiste Jean-Louis Labour. Bien que

ne donne aucun moyen, Jean-Louis Labour prend pour preuve la situation de l'anglais, d'une licence en breton sans poste spécifique.

Pour le conseil, il va sans dire que l'efficacité d'un dispositif d'enseignement est liée au développement de l'usage social de la langue. « Cela implique sa présence normale et quotidienne à la radio et à la télévision », note Pierre Le Treut, vice-président du conseil régional et membre du conseil. « Des émissions pour enfants ont disparu, des coupures publicitaires ont taché d'adultes... C'est la qualité en général qui est en cause ! », insiste Jean-Louis Labour.

Pour parler de « déficit culturel », le conseil a décidé de créer des propres structures en finançant radio Kerne dans le Finistère et Onagren FM, un studio de production à Rennes. En outre, le conseil culturel demande que la production de la langue bretonne dans l'enseignement et dans son usage social soit inscrite « comme une priorité de l'Etat », et soit inscrite dans le cadre du prochain plan Etat-Région-département.

Jean-Jacques REBOURS.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn, 56 000 Gwened

A./ RENTAN-KONT BLOAZ HOLLEK AN ARC'HANTIN

1./ Enkefiadennoù.

- 1./1 - Nemorant ar bloavezh kent : (d'ar 7/11/95) 2.222,22
Antenna evit 1995 6.222,22
- 1./2 - Yale'hadouù.
 - Kuzul-Meur 22 : 5.300,00
 - Kuzul-Meur 29 : 5.300,00
 - Yale'had UGB 5.300,00
 - Yale'had Kreizenn-Stummañ : 5.300,00
(h² ledenn evit 95)
 - Kuzul-Meur 35 : 2.222,22 (cc. 30-4)
 - Kuzul-Meur 44 : 5.300,00
 - Kuzul-Meur 56 : 5.300,00
 - Kuzul-Rannvro : 5.300,00
 - Kuzulioù-kêr (resisaat) : 5.300,00
 - Yale'hadouù all (resisaat) : 5.300,00

HOLLAD 2.222,22

- 1./3 - Skodennoù.
 - 100 Lur x 5h/05 + 95/96 2.222,22
 - 120 Lur x 96/97 4.222,22

HOLLAD 2.222,22

- 1./4 - Profoù.
- 1./5 - Festoù-noz hag abadennoù all : 33
- 1./6 - Gwerzhioù (resisaat) : 34 skouarn evit 33
Kuzulioù-kêr

SAMMAD AN ENKEFIADENNOU : 25.222,22

2./ Dispignoù.

2./1 MIZOU AN OBERIANTIZ.

2./1.1- Yalc'hadoù-studi : 600 lur x 15 = 9.000,00
 2./1.2 - Embann (pedagogel) (kelenn. 5) 11.200,00
 2./1.3 - Bruderezh :
 - Follennoù-brudañ :
 - Skritelloù :
 - Kemmenadennoù :
 2./1.4 skaezenn ^{Girbanoù} evit skolar Kemper 5.000,00
 HOLLAD : 25.400,00

2./2 MIZOU MONT EN-DRO.

2./2.1 - Prenañ mekanikoù (resisaat)
 2./2.2 - Kannadig UGB (danvez, moulañ, kas...) (38,39 eur-meur, 36.000) 11.900,00
 2./2.3 - Mizoù-hent (1 lur/km) 12.200,00
 2./2.4 - Pellgomz/minitel 1.200,00
 2./2.5 - Faks (koumanant)
 2./2.6 - Faks (implij)
 2./2.7 - Timbroù
 2./2.8 - Rikou skrivañ (paper, goloioù, buredoù ha seizzennoù liv)
 2./2.9 - Mizou degemer (banneou, predoù, feurmiñ salioù...)
 HOLLAD : 25.400,00

SANMAD AN DISPIGNOÙ 6.340,00

NEMORANT AR BLOAZ (sellet ouzh C./) : 11.900,00

STAD AR C'HONTOU ER CMB (termenet 15 devezh a-raok ar C'hendalc'h) :
 - Kef kreiz
 - Kef 22
 - Kef 29
 - Kef 50
 - Kef 56
 HOLLAD :

B./ RENTAN-KONT RESIS MIZOU IZILI AR C'HUZUL-MERAÑ

1./ Prezidantelezh. (prezidant hag eil prezidant).

1./1 - Mizoù-hent :
 1./2 - Pellgomz/minitel :
 1./3 - Faks (implij) :
 1./4 - Timbroù :
 1./5 - Rikou-skrivañ :
 HOLLAD : 9.000,00

2./ Sekretouriezh. (sekretour hag eil-sekretour).

2./1 - Mizoù-hent :
 2./2 - Pellgomz/minitel :
 2./3 - Faks (implij) :
 2./4 - Timbroù :
 2./5 - Rikou-skrivañ :
 2./6 Feurmiñ salioù
 HOLLAD : 6.700,00

3./ Teñzorouriezh (teñzorour hag eil teñzorour).

3./1 - Mizoù-hent :
 3./2 - Pellgomz/minitel :
 3./3 - Faks (implij) :
 3./4 - Timbroù :
 3./5 - Rikou-skrivañ :
 HOLLAD : 11.900,00

4./ Izili all ar C'huzul-Merañ.

4./1 - Mizoù-hent :
 4./2 - Pellgomz/minitel :
 4./3 - Faks (implij) :
 4./4 - Timbroù :
 4./5 - Rikou-skrivañ :
 HOLLAD : 4.733,00

Mennad 1 Evit ma c'hall ar familhoù dibab, er servij publik, gwir hentennoù deskiñ brezhoneg / e brezhoneg

Splann eo evit UGB penaos ne zegas raktres ar Rektorelezh "evit sevenadur Breizh" respont ebet d'an ezhomm kaout ur gwir kelenn brezhonek er servij publik.

Betek bremañ n'haller ket lâret ez eo bet roet d'an hentennoù brezhonek degemeret en Deskadurezh Stad ar statud dereat a zo dleet dezho a-benn tizhout ar palioù a zo sañset bezañ o re. Ouzhpenn-se, n'eo ket degemeret an holl hentennoù brezhonek evit c'hoazh en Deskadurezh stad :

- An diorroadur d'ar brezhoneg n'hall ket bezañ kendalc'het a vloaz da vloaz er skolioù kentañ derez dre na vez ket dalc'het kont eus o anaoudegezh war ar brezhoneg pa vez postet ar skolaerien. En eil derez emañ an danvez direk, krennet betek 1 eurvezh ar sizhun abaoe 1995, en arvar da vont da get abalamour da implij-amzer nevez ar 6^{vet} klas ha d'an diouer brasoc'h-brasañ a eurvezhoù kelenn gouestlet d'ar brezhoneg (DHS). An dibab yezh dre ret (LV2 adalek ar 4th klas) a zo laketaet diava abalamour da gevezerezh al latin, goude bezañ bet krennet da 2 eurvezh e lec'h 3 en holl skoloù pe dost.

- Ar c'helenn divyezhek n'eus ket bet roet dezhañ un termenadur diazezet war ar palioù m'eo sañset tizhout (an divyezhegiel kevatal). Bevennet eo gant ar reolenn strizh daouhanterin an amzer-skol annez ma vije bet soursiet priziañ ur c'helenn a zo anezhañ abaoe 20 vloaz bremañ.

Daouhanterin an amzer-skol ne dalvez ket koulskoude e vije kempouez statud an div yezh er skol na mestroniet ken mat an eil hag eben gant ar vugale. Gwashoc'h c'hoazh, n'ez a ket an hentenn-se pelloc'h evit ar c'hentañ derez gant an dister m'eo an niver a zanvezioù kelennet e brezhoneg er skoloù.

- Ar soubidigezh e brezhoneg, dibab pedagogel Diwan anezhi, n'eo ket anavezet evit c'hoazh en Deskadurezh-Stad.

O vezañ m'o deus holl vugale Breizh gwir da zeskiñ yezh o Bro ;
o vezañ ma n'eus c'hoazh tamm priziadeg skiantel hag ofisiel ebet en teir hentenn a zo dioute, evit ma c'hellfe ar gerent dibab an eil pe eben diwar elfennoù fetis ;

o vezañ ma n'eus tamm araokadenn bedagogel ebet annez d'ur c'helenn padus ha renet gant palioù termenet splann.

e c'houlenn UGB ma vo savet, er servij publik, ur reizhiad poellek a roio tu da holl vugale Breizh da zeskiñ brezhoneg, hervez dibab ar familhoù etre :

1. Div hentenn a zo o fal boutin reiñ d'ar vugale un divyezhegiel kevatal e fin ar c'hentañ derez, astennet betek ar vachelouriezh, e lec'h e vo ar brezhoneg yezh nemeti skoazellerezed ar skolioù-mamm hag an darempredoù pemdeziek etre ar vugale hag ar skipailh pedagogel... ha pa vije stag ar c'helenn gallek ouzh ur skolaer(tez) a-ratozh (reolenn Grammont) :

1.1 Un hentenn soubidigezh e brezhoneg ma vo heñañ yezh diazez an deskiñ-lenn (kod grafonetek simploc'h evit hini ar galleg) tra ma vo daleet al lenn hag ar skrivan e galleg betek fin ar c'helc'hiad 2.

1.2 Un hentenn peuz-soubidigezh e brezhoneg e lec'h ma vo kemeret harp war anaoudegezh an div yezh gant ar vugale adalek pazenn gentañ an deskiñ-lenn, hag a vo anezhi :

- Prantadoù miret evit ar galleg adalek bloavezh kentañ ar skol-vamm.
- Ur feur a gellenn en div yezh na vo ket diazezet ken war reolenn enep-bedagogel an daouhanterin strizh hag a zalc'ho kont eus oad ha skiant-prenet ar vugale, hervez ur patrom a seurt-se :

er skol-vamm : 20%-30% e galleg ; er CP : 40%-50% e galleg ; eus ar CE1 d'ar CM2 un dregantad brasoc'h-brasañ a vrezhoneg betek tizhout 2 drederenn e brezhoneg evit un drederenn e galleg.

Kendalc'het e vo gant an hentenn-mañ er skolañ hag el lise gant un hanter eus an danvezioù, d'an nebeutañ, e brezhoneg.

2. Un hentenn diorroadur d'ar brezhoneg, anezhi 3 eurvezh brezhoneg ar sizhun, d'an nebeutañ, eus ar skol-vamm betek ar vachelouriezh gant ma vo :

- a) lec'hiet ar skolioù ha termenet ar postoù skolaerien er c'hentañ derez
- b) roet ur statud par d'an LV1 d'ar brezhoneg adalek ar 6^{vet} klas,
- c) termenet programmoù ar c'helenn-se.

Motion 1 Pour un choix de filières cohérentes d'enseignement du/en breton au sein du service public

L'Union des Enseignants de breton constate que l'annonce d'un plan rectoral de large diffusion de la culture bretonne, pour positive qu'elle puisse apparaître, constitue en fait un nouveau refus de répondre de façon efficace et appropriée à la demande clairement exprimée d'un enseignement de la langue et en langue bretonne.

Car à cette date, non seulement l'ensemble des filières d'accès à la langue n'est pas reconnu par l'Éducation nationale, mais les enseignements proposés ne relèvent toujours pas d'un dispositif cohérent leur permettant d'atteindre leurs objectifs respectifs :

- L'enseignement d'initiation est soumis, dans le primaire, au hasard de nominations qui ne permettent pas d'assurer sa continuité. Dans le secondaire, l'option facultative de langue et culture bretonnes, réduite à 1 heure depuis 1995, est aujourd'hui menacée de disparition par les nouveaux horaires de 6^{ème} et par l'insuffisance croissante de la dotation horaire spécifique. Quant à l'option obligatoire (LV2 à partir de la 4^{ème}), désormais concurrencée par le latin, elle est presque partout réduite de 3 à 2 heures.

- L'enseignement bilingue n'est pas défini en termes d'objectifs (bilinguisme équivalent) mais réduit à un égalitarisme horaire qui ne repose sur aucune évaluation des pratiques en place depuis 20 ans. Or la parité horaire dans les activités scolaires n'est un gage ni d'égalité de statut des 2 langues ni de maîtrise équivalente par les enfants. De plus, cette filière s'interrompt en secondaire où la part de l'enseignement en breton est dérisoire.

- L'enseignement immersif en breton, qui inspire le choix pédagogique de Diwan, n'est toujours pas admis au sein de l'Éducation Nationale.

L'Union des Enseignants de Breton :

- considérant que l'accès à la langue bretonne est un droit pour tous les enfants de Bretagne ;
- considérant que l'existence actuelle d'évaluation scientifique et officielle des 3 filières existantes ne permet pas aux familles de privilégier, en connaissance de cause, le choix de l'une ou de l'autre ;

- considérant enfin que l'efficacité de toute action pédagogique est conditionnée par sa continuité dans la poursuite d'objectifs clairement établis,

demande que soit enfin mis en place, au sein du service public d'enseignement, un dispositif cohérent d'accès à la langue bretonne par tous les enfants de Bretagne, permettant le choix des familles entre :

1. Deux filières tendant à une bilinguisme équivalente des élèves en fin de scolarité primaire, étendues à l'ensemble du cursus secondaire, caractérisées par un recours exclusif au breton par les ASEM et donnant au breton le statut de langue des relations sociales entre les enfants et les adultes encadrants, y compris dans le cas où la ventilation des activités scolaires de la filière repose sur le principe une langue-un enseignant (principe de Grammont) :

1.1. Un enseignement immersif en langue bretonne qui fasse de celle-ci le support à l'apprentissage de la lecture (grande simplicité de la correspondance grapho-phonétique) et reporte aux phases d'automatisation et d'extension (fin de cycle 2) l'introduction des activités de lecture-écriture en français.

1.2. Un enseignement immersif partiel en langue bretonne s'appuyant sur les acquis des enfants dans l'une et l'autre langue tout au long du processus d'apprentissage de la lecture, et impliquant :

- qu'un minimum horaire soit réservé à l'expression française dès la première année de maternelle.

- que l'actuelle parité horaire soit remplacée par un taux respectif d'enseignement dans les deux langues, modulable selon l'âge et les acquis des enfants, selon le modèle suivant : Maternelle : de 20 à 30% en français, CP : 40 à 50% en français, du CE1 au CE2, augmentation progressive de l'enseignement en breton jusqu'à atteindre, au CM2, une répartition voisine des 2 tiers en breton pour 1 tiers en français.

la poursuite de cette filière au collège et au lycée, sur la base d'un enseignement en breton pour la moitié au moins des disciplines inscrites aux programmes.

2. Une filière d'initiation au breton, à raison de 3 heures hebdomadaires minimum, de la maternelle au bac, ce qui implique :

- a) l'identification de sites primaires et le typage des postes,
- b) Un statut équivalent à celui de la LV1 à partir de la 6^{ème},
- c) Une définition claire de ses objectifs et programmes.

Mennad 2 : evit ur genstrivadeg distag a-benn tuta skolaerien divyezhek

Dre ma vez diouer a skolaerien divyezhek gant ar c'henstrivadegoù evel m'emañ, graet ma 'z int bet evit ar c'helenn unyezhek, e c'houlenn UGB ma vo krouet kenstrivadegoù distag (diavaez, kentañ hag eil kenstrivadeg diabarzh, Diwan ha prevez):

- gant un amprouenn vrezhonek dre skrid a-benn bezañ degemerabl : rannet poentoù an amprouenn yezh etre galleg ha brezhoneg (2 wezhiader a bep tu), ouzhpenn an amprouenn matematik (4 gwezhiader)
- gant un amprouenn vrezhonek dre gomz a-benn bezañ degemeret, hag en holl genstrivadegoù,
- ur gont ispisial a bostoù divyezhek a vo da bourveziñ bep bloaz en teir rouedad skolioù (Diwan, publik, prevez) o klotañ gant ar goulennoù war an dachenn, gant ul listenn pennañ hag ul listenn ouzhpenn.
- engouestlet e vo ar re a vo degemeret da c'houlenn kement post divyezhek chomet dibourvez er 5 departamant ha da chom e-pad 5 bloaz da nebeutañ er c'helenn divyezhek.

Mennad 3 : evit ur CHAPES hollvrezhonek, ha brezhoneg er c'henstrivadegoù all.

O vezañ ma ne zere ket ar c'henstrivadegoù daoubenn ouzh ezhommoù an eil derez (CAPES diavaez/CAFEP, CAPES diabarzh/CAER):

- tuta ar vrezhonegerien wellañ, ken pouezus (1/3) ma 'z eo an danvez-dibab.
- tuta kelennerien gouest da gelenn un danvez all e brezhoneg evit ma kendalc'hfe an hentenoù divyezhek en eil derez.

- klotañ gant ar studioù graet gant an danvez-kelennerien er skol-veur (DEUG hag aotreegezh hollvrezhonek).

e c'houlenn UGB ma vo savet war un dro :

- kenstrivadegoù hollvrezhonek e lec'h ar re daoubenn, diwar skouer ar c'horseg, par ma rank bezañ gwirioù an holl er Republik Gall.

A vent gant poblañs Breizh e vo ar gont a bostoù lakaet bep bloaz, hervez ar reolenn a dalvez e Korsika.

War eürtoù nevez an hini e vo krouet kement post brezhonek nevez, ha n'eo ket diwar goust ar re a zo bet oc'h ober skol vrezhonek abaoe pell, hag int kelennerien war un danvez all a orn.

- un amprouenn vrezhonek dre zilenn (heñvel ouzh hini an tahitiég abaoe an 29-5-1996) evit an holl genstrivadegoù diavaez ha diabarzh (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CPE, CAFEP, CAER, Agrégation) hag an holl danvezioù.

Talvezout a ray da desteni d'ar gelennerien, ur wezh degemeret, evit dezho bezañ gouest da gelenn o danvez(ioù) e brezhoneg en hentenoù divyezhek. Kemeret e vo ar menneg-se e kont evit bezañ anvet war ur post hag evit sevel ul listenn ouzhpenn diouzh red.

Gant ar vestroniezh nevez "kelenn divyezhek brezhoneg-galleg" kinniget gant rann brezhoneg ha keltiek skol-veur Roazon II e c'haller priediñ an amprouenn-se.

Mennad 4 : evit ma vo kaset da Gemper stummadur brezhonek Skol Uhel ar Vistri.

Abalamour m'emañ pell S.Brieg :

- eus ti an darn vrasañ eus ar stummerien hag ar re a zeu d'en em stummañ
- eus ar skolioù ma c'heller ober stajoù enno
- eus ar vro vrezhonek

Abalamour da berzhioù mat Kemper, ouzhpenn e lec'h er vro :

- e skol ar vistri : labo yezh, panelloù divyezhek, stummadur Diwan
- tro-dro : ur gêr hag un departamant kentoc'h a-du gant ar brezhoneg
- e c'houlenn UGB digant Skol Uhel ar Vistri ma vo dilec'hiet stummadur brezhonek arbennik ar skolaerien hag ar gelennerien skoloù ha liseoù eus S.Brieg da Gemper. (Roll klok an arguzennoù e Kannadig 43)

Motion n°2 : pour un concours spécifique de recrutement de professeurs des écoles

Constatant l'insuffisance chronique du recrutement de professeurs des écoles bilingues, due à des concours inadaptés car conçus pour des filières monolingues, UGB demande la mise en place de concours spécifiques (concours externe, 1er et 2nd concours interne, concours Diwan et privé):

- épreuve écrite de breton dès l'admissibilité : le français et le breton se partageant les coefficients de l'épreuve de langue (coef.2 pour chaque langue), à côté de l'épreuve écrite de mathématiques (coef.4)
- épreuve orale de breton à l'admission, pour tous les concours.
- dotation spécifique de postes bilingues pour les trois systèmes (Diwan, public, privé) répondant annuellement à la demande réellement recensée, avec liste principale et liste supplémentaire.
- les candidats reçus s'engagent à postuler pour tout poste bilingue vacant dans l'un des 5 départements et à servir au moins 5 ans dans l'enseignement bilingue.

Motion n°3 : pour un CAPES monovalent et une mention "breton" aux autres concours

Constatant l'inadaptation des actuels concours bivalents aux besoins réels du second degré (CAPES externe/CAFEP, CAPES interne/CAER "langues régionales : breton") :

- au recrutement des meilleurs bretonnants, en raison du poids (1/3) de l'option.
- au recrutement de professeurs réellement compétents pour enseigner une autre matière en breton afin d'assurer la continuité des filières bilingues dans le second degré.
- au cursus universitaire des candidats provenant de la filière complète DEUG-licence de breton.

UGB demande la mise en place simultanée :

- de concours monovalents en remplacement des concours bivalents, à l'image de la langue corse, en vertu du principe d'égalité sur le territoire de la République Française.

La proportionnalité (nombre de postes/poids démographique) s'appliquera selon les mêmes règles qu'en Corse.

Les postes de breton créés se seront sur dotation horaire nouvelle et non en remplacement des enseignants pionniers de l'enseignement du breton originaires d'une autre discipline.

- d'une épreuve facultative de breton (à l'instar de celle créée pour le tahitien par l'arrêté du 29-5-1996) pour tous les concours de recrutement externes et internes (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CPE, CAFEP, CAER, Agrégation) de toutes disciplines.

Cette mention breton attesterait pour les candidats admis leur compétence à enseigner leur(s) discipline(s) en filière bilingue et sera prise en compte pour la nomination, y compris pour les candidats en liste supplémentaire selon les besoins.

La maîtrise spécialisée, mention "enseignement bilingue breton-français" créée par le département de breton et celtique de l'université de Rennes II prépare à cette épreuve.

Motion n°4 : pour le transfert des formations de breton au site IUFM de Kemper

En raison de l'éloignement du site de St Brieuc :

- éloignement géographique pour la majorité des formateurs et des formés
- éloignement professionnel pour les stages en établissement
- éloignement linguistique hors de la zone bretonnante

En raison - outre sa position géographique - des avantages du site de Kemper :

- établissement : labo de langue, signalétique bilingue, formations Diwan.
- environnement : ville et département favorables au breton

UGB demande à l'IUFM de Bretagne de transférer ses formations de spécialité "breton" pour les professeurs des écoles et les professeurs des lycées et collèges du site de St Brieuc au site de Kemper (argumentaire complet dans Kannadig n°43).

Evel ma oar an holl, abaoe bloavezhioù eo chomet peus-stabil ar sammad eurvezhioù roet d'ar brezhoneg. Ha padal, aet eo war-gresk an niver a skolidi hag a gerent o c'houlenn brezhoneg hag ur gelennadurezh divyezhek zo bet lakaet war sav: ezhomm e oa kaout, dre ret, eurvezhioù nevez...

N'eo ket drol eta ma vije aet, a vloaz da vloaz, war ziaesaat, ken al labour merañ ar c'helenn brezhoneg, ken al labour goulnnet ouzh pep kelenner.

Setu perak eo gwall boent kreskiñ da vat an D.H.S. (*dotation horaire spécifique*) ha krouiñ ar pemp post (unan e pep departamant) a c'houlennemp e 1994 dija!

Poent eo:- asuriñ d'ar skolidi an niver eurvezhioù o deus gwir da gaout

(kelec'hizher Bayrou, 07/04/95 - option de "cultures et langues régionales": trois heures en option obligatoire ou facultative, au même titre que les autres options à partir de la classe de quatrième.);

- derc'hel groñs d'an div eurvezh da nebeutañ evit ar 6^{vet} hag ar 5^{vet} klas (opsion direk) kuit a jedadennoù iskis (DOS rektordi Roazhon:

Enseignement facultatif:

1 heure pour les groupes de 14 élèves et moins; 2 heures pour les groupes supérieurs à 14 élèves, si l'enseignement facultatif est généralisé à tous les élèves il n'est prévu qu'une heure par groupe de 30 élèves (!);

- reiñ tu da gement skolajer, da gement lisead e Breizh da zeskiñ brezhoneg.

Poent eo adkregiñ gant ur politikerezh mont war-raok ha lakaat un termen da voazamañchoù noazus evel:

- tolpañ skolidi a glasadoù hag a liveoù re zisheñvel;
- lakaat dindan ar memes post-kelenn nouspet skol (skolajoù ha/pe liseoù); div skol war garg ur c'helenn ar zlefe bezañ ar muiañ tout.

Poent eo da velestradurezh ar Rektorelezh adkregiñ gant ur politikerezh kuzulata ha kenaoziñ gant ar gelennerien hag o c'hannidi (U.G.B. paneveken!), da ziwall ouzh krak-empodoù, evel er bloavezh-skol diwezhañ, d'ar 26 a Vezheven, p'o doa ranket ar sindikajoù, gant ar vezh! kuitaat ar vodadeg prientiñ an digoradur-skol dre ziouer a siriusted.

Poent eo reiñ ul lañs nevez d'ar c'helenn brezhoneg en eil derez !

En dépit de l'évolution favorable de la demande scolaire et parentale, en dépit de la mise en place progressive de pôles d'Enseignement bilingue qui exigeaient des moyens nouveaux, chacun sait que depuis de très nombreuses années, l'enveloppe globale d'heures consacrées à l'Enseignement du breton est restée pratiquement stable. Cette situation n'a pu que renforcer, d'année en année, les difficultés de gestion, et rendre bien plus délicate la tâche des enseignants concernés. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'elle ne peut plus perdurer et que le moment est venu d'augmenter de manière significative la D.H.S. (*dotation horaire spécifique*) et de créer les cinq postes (un par département) que nous réclamions en 1994 déjà.

Il est grand temps désormais:

- que d'une part soient assurées les heures prévues par les textes officiels, à partir de la quatrième: (Circulaire Bayrou, 07/04/95: - option de "cultures et langues régionales": trois heures en option obligatoire ou facultative, au même titre que les autres options à partir de la classe de quatrième.);
- que l'on retienne systématiquement pour bases les traditions académiques antérieures des deux heures, pour le moins, accordées aux élèves de 6ème et de 5ème et que soient abandonnées les bases de calcul paradoxales qui ont eu cours ces dernières années: (DOS de L'Académie de Rennes: Enseignement facultatif: 1 heure pour les groupes de 14 élèves et moins; 2 heures pour les groupes supérieurs à 14 élèves, si l'enseignement facultatif est généralisé à tous les élèves il n'est prévu qu'une heure par groupe de 30 élèves (!));
- que tous les collégiens et lycéens de Bretagne se voient garantir la possibilité d'étudier le breton.

Le temps est venu de renouer avec une politique volontariste et de mettre un terme à des pratiques pédagogiquement déplorables telles que:

- les groupements d'élèves de classes, de niveaux et d'âges par trop différents;
- les groupements sous le même poste d'Enseignement d'établissements trop nombreux et trop éloignés géographiquement. (Un maximum de deux établissements à la charge d'un enseignant devrait être retenu.)

Le temps est venu pour l'Administration rectoriale de renouer avec une politique de concertation avec les enseignants et leurs représentants (telle l'Union des Enseignants de Bretagne) afin d'éviter des expériences malheureuses pour tous, comme la caricature d'assemblée paritaire du 26 juin 1996, qui avait motivé le retrait des représentants syndicaux, en raison d'un manque criant de préparation.

Le temps est venu de donner un élan nouveau à l'Enseignement du breton dans le Second Degré.

Motion 6

Pour une recherche pédagogique et une évaluation scientifique dans l'enseignement du / en breton

L'Union des Enseignants de breton constate que 20 ans après la création des premières écoles Diwan, 14 ans après l'ouverture des premières classes bilingues publiques et 10 ans après l'ouverture des premières classes bilingues catholiques, aucune structure de recherche sur l'éducation bilingue (psycho-pédagogie, psycho-linguistique...) n'a été mise en place à Bretagne, contrairement à ce qui existe depuis longtemps à Gasteiz, Barcelona, Brussels ou Leuwarden...

Les pratiques pédagogiques comme les compétences atteintes par les enfants bilingues breton/français ne disposent en effet d'aucun outil spécifique d'observation, d'analyse et d'évaluation permettant leur optimisation.

Il en découle que les pratiques en place, quand bien-même elles auraient fait la preuve d'une efficacité sans commune mesure avec les piètres résultats de l'enseignement des langues étrangères en France, relèvent souvent de compromis divers entre idées préconçues, pragmatisme pédagogique et contraintes (pour ne pas dire blocages) idéologiques, juridiques... et gestionnaires.

Quant aux évaluations auxquelles ont, jusqu'à présent, été soumis les élèves :

- elles se résument à une juxtaposition de tests disciplinaires (français, maths, breton) qui n'intègrent pas la dimension spécifiquement bilingue, (on semble considérer que le bilinguisme se résume à la juxtaposition de 2 monolinguismes...)

- elles évitent toute dimension comparative des différents modèles pédagogiques bilingues.
- elles souffrent d'un déficit évident d'information en matière de recherche fondamentale.
- elles font l'impasse sur l'évaluation de la maîtrise de la langue orale, faute d'outils adaptés.

- elles sont l'œuvre d'équipes compartimentées dans leur niveau (primaire, secondaire...) leur catégorie (IPR, IDEN, MFAIEN...) ou leur institution, dans la méconnaissance parfois des réalités du terrain, sans pour autant intégrer la contribution universitaire.

C'est pourquoi UGB demande la création d'un Institut Breton de Recherche en Psycho-pédagogie Appliquée à l'Enseignement du/en breton attaché à l'Université, agréé par l'Education Nationale (INRP) et financé dans le cadre d'un plan État-Région.

Son conseil d'administration sera ouvert à la représentation des 3 institutions concernées (E.N., Diwan, enseignement catholique).

Ses travaux seront conduits par un comité scientifique constitué d'universitaires, d'enseignants chercheurs, de formateurs et de représentants des corps d'inspection.

Il aura pour mission la conduite des programmes de recherche-action, la publication de travaux de recherche, la formation de formateurs, l'échange avec les autres instituts européens de recherche sur le bilinguisme, la conception d'outils pédagogiques, la conception et l'analyse des évaluations.

Dans ces derniers domaines, il pourra bénéficier de la collaboration de TES pour leur fabrication et leur diffusion.

La mise en place d'équipes d'enseignants chercheurs sera permise par des décharges totales ou partielles de service d'enseignement. Elle implique inévitablement un développement du recrutement des enseignants et une augmentation des moyens horaires attribués à l'enseignement du/en breton.

Mennad 6

Evit ur c'hlaskerezh pedagogel hag ur priziadur skiantel er c'helenn brezhonek

Mantret eo Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg o welet n'eus bet savet e Breizh kreizenn-enklask ebet diwar ar c'helenn brezhonek, divyezhek pe get, (psiko-pedagogiezh, psiko-yezhoniezh...) war batrom ar pezh a zo abaoe pell'zo e Gasteiz, Barcelona, Brusel pe Leuwarden... 20 vloaz goude digoradur kentañ skol Diwan, 14 vloaz goude digoradur ar c'hentañ klas divyezhek poblek ha 10 vloaz goude d'an deskadurezh katolik en em stagañ d'he zro.

Ar binvioù enselliñ, dielfennañ ha priziañ a zo un diouer bras anezho bremañ, koulz evit spishaat an doareoù kelenn hag evit gwellaat barregezh ar vugale.

Ha p'o dije doareoù kelenn 'zo diskouezet un efedusted na oa bet biskoazh tizhet gant ar c'helenn-yezhoù er Stad c'hall, n'haller ket chom hep gouzout ez int diazezet, e gwirionez war ur meskaj a raksoñjoù, a skiant-prenet hiniennel, hag a skolioù ideologel, lezennel... hag armerzhzel.

Petra soñjal eta eus ar priziadegoù bet lakaet e pleustr betek-henn er c'hlasoù divyezhek ?
- n'eus anezho nemet rummadoù poelladennoù diwar danveziou-skol speurennet (galleg, jedoniezh, brezhoneg...) na zalc'hont kont ebet eus perzhioù heverk an divyezhegezh, dres evel pa vije honnezh ur seurt unyezhegezh doubl...

- ne glaskont ket tennañ kentelioù diwar genveriañ disoc'hoù an hentennoù divyezhek disheñvel.
- ne ziskouezont ket bezañ tennet o mad eus araokadennoù ar c'hlaskerezh diazez war dachenn ar psiko-yezhoniezh.
- ne c'hellont ket mont war dachenn ar yezh komzet, kuit a vinvioù rekiñ.

- savet e vezont gant skipailhoù klozet mat en o liveoù (kentañ pe al derez), en o rumm (IPR, IDEN, MFAIEN) pe en o ensavadur, hep derc'hel kont a-wechoù eus skiant-prenet ar gelennerien na kennebeut eus preder ar skolioù-meur.

Goulenn a ra UGB eta ma vo savet hepdale Kreizenn-Enklask Psiko-pedagogel ar C'helenn Brezhonek, stag ouzh ar Skol-Veur, aotreet gant an Deskadurezh-Stad (INRP) ha meret dre ur gevrad etre ar Stad hag ar Rannvro.

Digor e vo he c'huzul-merañ da dileuridi an tri ensavadur engouestlet er c'helenn brezhonek (Desk-Stad, Diwan ha Desk katolik)

Renet e vo he labour gant ur poellgor skiantel a vo anezhañ skolveuridi, kelennerien-klaskerien, stummerien hag ensellerien.

Bez e vo he c'hefridi kas raktesoù enklaskoù pleustrek en-dro, embann studiadennoù klaskerezh, stummañ ar stummerien, eskemm gant kreizennoù all Europa damheñvel o freder, sevel binvioù pedagogel, lakaat priziadegoù war sav ha dielfennañ o disoc'hoù.

War an daou graf diwezhañ-mañ e c'hello ar Greizenn kemer harp ouzh TES evit an embann hag an dasparzhañ.

Savet e vo skipailhoù kelennerien-klaskerien, diskarget penn-da-benn pe evit ul lodenn eus o servij-kelenn. Talvezout a ra kement-mañ e ranko an tuta kelennerien bezañ kaset war gresk koulz hag ar sammad a eurvezhoù gouestlet d'ar c'helenn brezhonek.

MENNAD 7

DIFENN PLAS AR BREZHONEG ER SKINWEL

An abadenn skinwel sizhuniek a bade un eurvezh zo bet tennet ur c'hard eur diouti ar bloaz paseet. Bremañ, hep goulenn o ali gant ar arvesterien, e vez istitlet penn-da-benn, ar pezh zo direnkus evit ar re a oar mat ar yezh.

Gwashañ tra, e-kreiz an abadenn e vefe laket hep dale pemp mu-nut bruderezh e galleg, kemeret war amzer an abadenn. Kement-se zo ober goap ouzh ar vrezhonegerien ha ne c'hell ket kaout hon asant !

Setu perak e c'houlenn Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg ma vo:

- kresket niver an eurvezhoù skignet e brezhoneg ha krouet gwir abadennoù evit ar vugale ;
- skignet d'ar sul an abadenn brezhoneg hep bezañ istitlet ;
- diskouezet un eil gwech, un devezh all, gant istitloù, evit ar re a zeska ar yezh pe ar re n'ouzont ket mat brezhoneg.

U.G.B. a nac'h, ouzhpenn-se, ma vo laket bruderezh e galleg e kreiz an abadenn brezhoneg ha kemeret pemp munut diwar he amzer ken berr dija.

MOTION 7

DEFENSE DE LA PLACE DU BRETON A LA TELEVISION

L'émission hebdomadaire de télévision en langue bretonne, qui durait une heure, a été ramenée l'an passé à quarante cinq minutes. Maintenant, elle est diffusée avec un sous-titrage imposé aux téléspectateurs, sans les avoir consulté, et qui gêne le visionnement.

Pire, bientôt l'émission serait coupée pour la diffusion de publicités en français, pendant cinq minutes prises sur le temps de l'émission déjà écourtée. Ces mesures sont inacceptables, qui font fi de l'avis des bretonnants.

En conséquence, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (l'Union des Enseignants de Breton) demande:

- que soit augmentée la durée hebdomadaire accordée au breton à la télévision et que de véritables émissions soient créées pour les enfants ;
- que l'émission du dimanche soit diffusée sans sous-titrage ;
- qu'elle soit diffusée une seconde fois en semaine avec sous-titrage pour les personnes qui apprennent le breton et celles qui ne le dominent pas bien.

U.G.B. refuse, par ailleurs, que l'émission de télévision en breton soit coupée par cinq minutes de publicité en français, prises, de plus, sur son temps déjà si court.

Sant-Brieg, d'ar 16/11/1996



le 14 novembre 1996

Yves LE BLÉIS

Sgen-CFDT : le parti-pris de la solidarité

Jean-Dominique ROBIN
UGB
Ti Bras
22700 LOUANEG

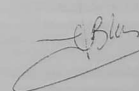
Le SGEN-CFDT de Bretagne remercie l'UGB de son invitation à la séance de clôture de son assemblée générale. Les nombreuses manifestations de ce samedi risquent de nous interdire d'y participer.

Nous partageons avec vous quelques revendications : un CAPES monovalent, une gestion rectorale sérieuse des moyens et des personnels, une véritable étude des demandes des élèves et des parents, etc...

Le SGEN-CFDT réfléchit sur d'autres points soulevés par l'UGB : amélioration du concours de recrutement des Professeurs d'Écoles, introduction du bilinguisme dans les CAPES des diverses disciplines.

Souhaitant continuer avec vous, dans le cadre de notre responsabilité syndicale, le travail entrepris, nous vous souhaitons une bonne journée

Solidarité syndicale

 Yves Le Bléis

SGEN SYNDICAT GENERAL DE
L'ÉDUCATION NATIONALE DU FINISTERE

Ils réclament des moyens pour enseigner les langues Enseignants bretons : 8 motions

L'Union des enseignants bretons (UGB) a organisé son assemblée générale annuelle à l'UJFM de Saint-Brieuc samedi. Quelques mois après le refus d'une proposition incluant le breton après le CAPES par le ministre de l'Éducation, les enseignants ont voté huit nouvelles motions.



Dans un contexte difficile de défense des langues régionales, les enseignants bretons des quatre départements ont fait le point sur la situation et défini les orientations de l'UGB samedi.
« La demande des parents est en progression et pourtant nous n'arrivons pas à progresser dans l'amélioration du nombre de postes des enseignants », synthétise Tugdual Kalvez, vice-président de l'UGB. « Ce que nous ne comprenons pas, c'est que la Corse qui représente un cinquième de notre surface et un vingtième de notre population voit son nombre de postes augmenter... »

L'UGB a depuis longtemps constaté un manque dans la formation des instituteurs et surtout des professeurs du second degré. « C'était l'objet de notre proposition de l'an passé au ministre : inclure les cours de breton après les diplômes CAPES ou autres pour qu'un diplômé de physique, par exemple, puisse dispenser ses cours en breton. C'est actuellement le cas pour le latin », souligne Tugdual Kalvez.
Cette proposition reste un but pour améliorer la formation et le nombre des enseignants bretons. Il fait l'objet d'une des huit motions votées ce samedi. Elles seront adressées aux cinq inspec-

tions académiques, aux rectorats de Nantes et de Rennes ainsi qu'au ministère de l'Éducation.
« En dix ans, nous n'avons gagné qu'un poste. Nous avons vraiment l'impression que le gouvernement nous écoute mais ne nous entend pas », précise le vice-président.
Auteurs d'actions ponctuelles comme le mur symbolique érigé devant le rectorat de Rennes l'an passé, les membres de l'UGB se veulent désormais plus souples. Pour valoriser leurs actions, ils ont présenté samedi le premier numéro de Kelenn, une revue pédagogique. « Mais s'il le faut, nous recommencerons », conclut le président fondateur.

OF. 20.11.96

Yves JARDIN, Lycée de DOUARNENEZ

participe aux groupes de travail Breton-Gallo
Diaes-tre eo an doareoù da labourat a vez kinniget d'ar gelennerien vrezhonek (ha d'ar gelennerien c'hallaouek) : ret eo dezho keleñn daou zavez, rannet a-dammou e vez o selvij, ha distabil e vez ar c'hentelioù a vloaz da vloaz

O vezañ ma anvezomp mat ar pezh a vez bevet gant pep hini war an dachenn, e c'hellomp reizhañ ar fazioù graet gant ar melestradur hag e c'hellomp kinnig e vefe aozet ar selvioù da vezañ an tostañ a c'heller d'ar pezh a vez goulenet gant an dud.

Mall eo goulenñ grous d'an nebeutañ, ma vefe meret ar postu-labour gant skiant vat, ma vefe studiet a-dost goulennoù ar skolidi hag o zud, ma vefe kinniget kentelioù brezhoneg/gallaouek aozet en un doare dereat e pep skoliag hag e pep lise, ma vefe roet ar postu-labour hag an eurvezhoù a vez ret da gaout hervez ar reolennoù-Stad, ha ma vefe gwelloc'h graet gant ar yezhoù-rannvro en armodennoù.
Ur CHAPES brezhoneg undarvez a c'houlennomp grous atav.

SGEN - 22 - kerzu 1996

Les conditions de travail des profs de Breton et de Gallo sont particulièrement pénibles : bivalence, services fragmentés, cours instables d'une année sur l'autre.

Comme nous connaissons bien les situations vécues par chacun sur le terrain, nous pouvons rectifier les erreurs de l'administration, nous pouvons proposer des aménagements de services les plus proches possibles des demandes des personnes.
Il est urgent de revendiquer au moins que les postes soient gérés de façon cohérente, que soient étudiées de près les demandes des élèves et de leurs parents, que les cours de Breton/Gallo convenablement organisés soient proposés dans chaque collège et chaque lycée, que soient accordés les postes et les heures nécessaires selon les instructions officielles, et que soient mieux utilisées les langues régionales dans les examens. Nous revendiquons toujours un CAPES de Breton monovalent.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, stradaed an Tier-Barn 56000 Gwened

le 03 décembre 1996

Jean-Dominique ROBIN
Prezidant UGB
Ti Bras, 22700 LOUANEG
pellg/pelleier : 33 / 02.96.48.01.54

à

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Rennes

Monsieur le Recteur d'Académie,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, les résolutions adoptées par notre Assemblée Générale du 16 novembre dernier.

Vous ne serez certainement pas surpris d'y lire que nos demandes sont loin d'être satisfaites et que le plan que vous avez annoncé à grand renfort médiatique ne nous semble pas plus être une réponse aux besoins de l'enseignement du/en et à la demande parentale dans ce domaine.

Que pouvons-nous attendre, en effet, de ce plan dont l'élaboration se fait dans une relative confidentialité, excluant des cellules de pilotage les enseignants et formateurs spécialistes en langue et culture bretonnes, parfois sollicités comme pourvoyeurs de matière première ?

La "Commission Académique de Langue et culture Régionales" n'a, jusqu'à présent, été ni associée, ni même informée des objectifs, des contenus, des modalités et des moyens de mise en œuvre de ce plan. Elle n'a d'ailleurs jamais été réunie depuis sa session constitutive du 20 octobre 1995. Que reste-t-il de cet organisme dont nous espérons pourtant qu'il aurait été un outil efficace de concertation ?

Cette gestion discrétionnaire de l'enseignement du breton avait déjà provoqué la protestation des organisations syndicales (FSU et SGEN-CFDT) le 26 juin dernier, lorsqu'elles avaient quitté le Groupe de travail "Langues et Culture Régionales" en raison de l'absence de tout document soumis par vos services.

Les documents qui leur ont été soumis en prévision du CTPD du 22 novembre 1996 à saint-Brieuc révélaient, quant à eux, de grossières erreurs quant aux effectifs d'élèves suivant un enseignement du/en breton dans les collèges des Côtes d'Armor.

Enfin, nous constatons que, pour la 2^{ème} année consécutive, le Rectorat n'a toujours pas publié le document de synthèse sur les effectifs et les moyens de l'enseignement du/en breton dans les écoles, collèges et lycées de l'Académie, et ce malgré nos demandes réitérées.

De même, notre demande concernant les effectifs et les postes attribués par le Rectorat à l'enseignement de l'italien, du portugais et du russe reste sans réponse depuis plus d'un an.
Comment, dans de telles conditions, prendre au sérieux le chiffre mirifique de 20 000 élèves suivant un enseignement du/en breton que vous affichez devant la presse ?

Pour notre part, si nous constatons que la demande en enseignement du/en breton s'est effectivement développée depuis 10 ans, par contre, les moyens budgétaires qui lui sont alloués n'ont progressé que d'1 seul poste dans la même période !

Les postes créés aux CAPES de breton n'ont débouché sur aucun développement en postes d'enseignement, les nouveaux certifiés ayant été nommés sur des heures pré-existantes et jusqu'alors assurées par des collègues spécialistes d'autres disciplines ainsi progressivement évincés de l'enseignement du breton.

Pire encore, cette année, pour la première fois depuis sa création, il n'y aura aucun recrutement au titre du CAPES interne de breton...

Vous comprendrez par conséquent que nous ne pouvons que constater une évolution négative de la prise en compte de notre langue et de notre culture par l'Éducation Nationale, tant dans l'attribution des moyens que dans le mode de gestion.

Le moment est venu pour nous d'attirer l'attention de l'ensemble du mouvement culturel breton, de l'opinion publique et des élus sur le fait que si plan il y a, il ne constitue en rien une réponse aux besoins mis en avant par les partenaires (parents et enseignants) dont vous avez publiquement assuré qu'ils seraient associés à son élaboration.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute initiative qui permettrait de renouer avec une authentique politique de concertation.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur d'Académie, à notre détermination à défendre la place de la langue et de la culture bretonnes au sein du service public d'enseignement.

J.D. ROBIN, pour le bureau d'UGB



- Copies à :
- SGEN-CFDT
 - FSU
 - APEEB-DIVYEZH
 - Conseil Culturel de Bretagne
 - Institut Culturel de Bretagne



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn. 56 000 Gwened

le 03 decembre 1996

Jean-Dominique ROBIN
Président de
L'Union des Enseignants de Breton
Ti Bras, 22700 LOUANEG
Tél /fax : 02.96.48.01.54

à M. Jean SALLES-LOUSTAU
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
pour les langues et cultures régionales

Monsieur l'Inspecteur Général,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir, ci-joint un exemplaire du N°1 de notre revue pédagogique "KELENN" (*Enseigner*) réalisée grâce aux contributions de plusieurs membres de notre Union.

Nous espérons, autour de cette revue, favoriser les échanges pédagogiques et contribuer au développement qualitatif de l'enseignement en breton, au-delà de notre action revendicative que l'attitude négative des autorités de tutelle rend toujours prioritaire.

C'est pourquoi nous joignons aussi à ce courrier les résolutions adoptées par notre Assemblée Générale du 16 novembre dernier.

Nous espérons qu'elle retiendront votre attention et que vous pourrez apporter votre contribution aux avancées que nous estimons incontournables.

Le plan académique annoncé par le Recteur LOSTIS ne répond en effet en rien à ce qui fait l'objet de la demande des parents et des enseignants, et ne fait déjà plus illusion en Bretagne, qu'il s'agisse des enseignants, des parents ou encore des élus.

Le simple fait que les enseignants et les formateurs en langue et culture bretonnes, ainsi que les partenaires siégeant à la "Commission Académique de Langue et Culture Régionales" aient été, jusqu'à présent, tenus à l'écart de son élaboration est déjà révélateur de ce refus de prendre en compte les demandes exprimées.

Il ne constitue d'ailleurs qu'un exemple supplémentaire de la gestion discrétionnaire de l'Académie inaugurée par le Recteur LOSTIS, en rupture avec l'esprit de concertation qui avait prévalu sous les Recteurs ROLLIN, LEGRAND et MAISL.

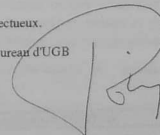
L'absence de recrutement, pour la première fois cette année, au CAPES interne de breton vient encore confirmer cette évolution négative.

Le moment nous semble donc venu d'appeler l'ensemble du mouvement culturel breton, représenté au conseil Culturel de Bretagne qui tiendra son Assemblée Générale samedi prochain à une mobilisation d'ampleur pour réaffirmer nos exigences.

Nous entendons enfin intervenir auprès du Conseil Régional et des Conseils Généraux pour qu'ils protestent contre le projet de suppression des allocations d'année préparatoire aux concours de recrutement d'enseignants (PEI et PLCI), inscrit au budget de l'Éducation Nationale, qui aura pour conséquence d'aggraver encore les difficultés de recrutement des futurs enseignants bilingues et qui constitue un nouvel abandon de ses charges par l'État, au détriment des collectivités territoriales de plus en plus sollicitées.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur Général, à nos sentiments les plus respectueux.

J.D. ROBIN, pour le Bureau d'UGB





L'INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL

Yvon EVENOU (CHARGE DE MISSION), 1, Quai Dujardin, 35 RENNES

Rennes, le 23 octobre 1996

RAKTRES AR REKTOR EVIT BRIZHSEVENADUR BREIZH

- 1. Pal ("en gros"): strewiñ un nebeud geriennoù brezhoneg a-gleiz hag a zehou en holl zanvezioù kelennet er skoloù...
2. Mont-en-dro: savet en deus pep IPR e skipailhig "tud a fizians", dezhan da chom mestr war danvez an dielloù bet kempennet (a youl vat) gant kelennerien n'o devo ger ebet da laret war an implij a vo graet eus o labour. Demokratelat a zoareoù!

M. Le Recteur souhaite donner une place plus grande à la culture régionale au sein des programmes officiels, notamment dans le cadre des Lettres françaises, de l'histoire-géographie, des sciences de la vie et de la terre, des arts plastiques, de l'éducation musicale, de l'éducation physique et sportive.

Notre discipline a bien entendu été également sollicitée, compte tenu de l'expérience que nous avons d'ores et déjà acquise dans le double domaine de la langue et de la civilisation régionales.

Fait donc soumis à MM. les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux des autres disciplines citées ci-dessus une première contribution écrite, qui a été approuvée par l'Inspection Générale de Langues et Cultures Régionales. Vous voudrez bien trouver cette contribution en annexe à la présente.

Il s'agirait pour nous, en gros, de fournir à nos collègues enseignants le complément lexical breton qui leur manque et demeure cependant indispensable à la description des faits culturels bretons.

A cette fin, je me propose de constituer une petite équipe de travail rassemblant des professeurs de breton ayant une compétence particulière dans telle ou telle discipline autre que le breton. Accepteriez-vous d'en faire partie au titre de

Il n'est pas envisagé de réunion de travail académique et vous aurez donc la possibilité de conduire vos recherches à domicile (je reste néanmoins à votre disposition pour vous communiquer les coordonnées des autres membres de l'équipe, si vous désirez vous concerter avec eux).

Je vous suis extrêmement reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre consentement (par retour si possible). Dès lors, il vous restera deux mois environ pour m'envoyer une liste de termes et vocables bretons, éventuellement assortie des expressions, locutions, proverbes en usage, et en rapport avec la matière ou le thème pour lequel je viens de vous solliciter en particulier.

Je vous remercie bien sincèrement de votre très aimable collaboration.

Handwritten signature of Yvon Evenou

Langue & Culture Régionales

CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE

à l'enseignement de la culture bretonne au Collège

La langue régionale peut être considérée soit comme le vecteur privilégié de la culture régionale (et c'est pourquoi elle est enseignée, en tant qu'outil linguistique, à plus de 20 000 enfants et adolescents de l'académie de Rennes), soit comme l'un des éléments distinctifs de la culture considérée (régionale emchañs?)

CQFD Ne donnez pas trop aux parents: ils pourraient devenir riches!

Dans ce dernier cas, il n'est nul besoin de soumettre l'écolier ou le collégien à un quelconque apprentissage, puisque l'outil ne lui servira pas dans sa communication quotidienne. En revanche, ce même enfant ne devra pas ignorer les aspects inhérents à la tradition régionale et que seuls des vocables régionaux désignent.

Ainsi, le triskell qui apparaît en lieu et place d'une rosace dans notre architecture gothique n'est pas simplement un oculus; mais un symbole celtique très ancien qui transcende la pierre. Ou encore, la fresque de telle chapelle, représentant des jeunes gens s'exerçant à un jeu breton, ne renvoie pas à la vie quotidienne paysanne (comme on le lit parfois), mais à une pratique ludique portant le sceau d'une culture spécifique.

De la même façon, la lutte bretonne s'identifie par son nom: gouren, lequel implique des règles ponctuées de termes bretons sans équivalents français: lamm, kostin, etc...

La langue a également une fonction de miroir: le collégien d'Ile-de-France n'aura guère de difficulté (espérons-le) à comprendre qu'un Fontenay fut fondé autour d'un point d'eau... Mais son camarade de Basse-Bretagne risque d'ignorer que Le Beuze, où il habite, est probablement une implantation gallo-romaine, dont le nom fait référence au buis que le christianisme romain introduisit en Armorique... Cet enfant court donc, lui, un danger: celui d'être étranger chez lui, ou de vivre sans racines, ou de refouler sa vie durant cette honte diffuse d'être né hors de toute civilisation! Quelle valorisation, par contre, de se savoir l'héritier d'une culture régionale!

A moins qu'il ne soit la proie des marchands de fausse culture, qui lui raconteront que les familles Rio remontent à une ascendance espagnole (il s'agit en fait d'une racine ri, le roi); ou que les Park-an-Dol, Pont-an-Dol... font allusion à une table de sorcière (Dol désigne ici un méandre).

Certes donc, s'il est vrai que l'usage de la langue bretonne restera longtemps fort minoritaire, la connaissance des choses et des idées que cette langue véhicule en propre évitera bien des frustrations présentes et futures. Et c'est pourquoi l'Inspection Générale et l'Inspection Pédagogique

Ouf, frealzet omp! Dioed 'zo c'haazh menegiñ ar brezhoneg... evit embann ez eo tonket d'ar marv...

Régionale de Langue & Culture (Régionales) se doivent d'apporter leur contribution à la construction d'une culture régionale au Collège.

La contribution - comme il a été expliqué plus haut - se déclinera en données cognitives plutôt qu'en compétences linguistiques. En gros, nous entendons fournir à chaque discipline le lexique brut qui lui permettra de s'adapter au contexte régional sans traduire la substance et l'esprit des programmes :

- en lettres françaises, une liste de vocables d'origine bretonne ou celtique renvoyant à la vie sociale et culturelle régionale assortie si nécessaire d'un référentiel de dictionnaires et proverbes traduits ;
- en histoire, le nom (antichron) de nos personnages historiques, de nos villes, quelques éléments d'anthroponymie ;
- en géographie, essentiellement des éléments de topo- et micro-toponymie ;
- en sciences de la vie et de la terre, des termes géologiques et botaniques ;
- en E.P.S., le lexique relatif à la pratique des jeux et sports bretons ;
- en arts plastiques, autant que faire se pourra, la désignation des motifs traditionnels et symboliques (broderie, architecture...);
- en musique, l'appellation bretonne des instruments traditionnels, des types de mélodie, des danses populaires, au besoin accompagnée de quelques paroles de chansons à consulter contextuellement - sans apprentissage linguistique -.

Enfin, nous sommes prêts à répondre - sur la durée - à toute commande émanant des autres disciplines, en fonction des besoins constatés sur le terrain pédagogique.

Il va de soi en outre que chaque professeur de breton, sur les différents sites, a vocation à s'impliquer étroitement dans la mise en place du dispositif, étant par définition compétent dans le double domaine des langues et cultures régionales.

Il assurera sa collaboration sous deux formes :

- dans l'établissement même, en apportant la plus-value de son expérience et de son savoir-faire aux savoirs et compétences didactiques des collègues spécialistes des disciplines ;
- au niveau académique, (au sein des groupes thématiques constitués par les I.P.R. Rédaction de fiches pédagogiques ou fiches-action, diffusion et vulgarisation de documents).

mais dont les braves fournisseurs de matière première gratuite (aucune décharge) sont bien sûr exclus.

Rennes, le 21 octobre 1996,

le Chargé de Mission d'Inspection Pédagogique Régionale
Langue et Culture Régionales

DISKOUERIT UR SPERED DIGOR : NE GOMZIT KET
BREZHONEG KEN : KOMZIT REGIONALEG PE OTOKTONEG :
AN HOLL A GOMPRENO ACHANOCH !

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

Union des Enseignants de Breton

42 strada al lireu

35 136 SAINT JAKEZ AL LANNEG

le 6 octobre 1996

à Monsieur le Maire de Rennes

Monsieur le Maire,

enseignant de breton aux Lycées Zola & Bréquigny et chargé du 2nd degré à UGB, l'Union des Enseignants de Breton, j'ai, avec mes collègues, été informé par la presse de la création du « Comité Consultatif de l'Identité Bretonne ».

Nous avons appris depuis que ce comité s'était déjà réuni en juin. Les documents consultés nous ont permis de constater :

1. que notre association, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, n'avait pas été invitée à y figurer, avec les autres associations rennaises.

Nous tenons donc à rappeler que UGB a été à la pointe de la revendication pour la création des diplômes de breton que sont la licence, le CAPES, puis le DEUG, diplômes sans lesquels le breton ne pourrait être enseigné aujourd'hui dans l'enseignement primaire ou secondaire.

2. qu'aucune personne enseignant la langue bretonne à Rennes, de la maternelle à la terminale, n'a été invitée à en faire partie.

Aucun enseignant d'école maternelle, ni du primaire, ni de collège, ni de lycée, sans lesquels, bien évidemment, l'enseignement du breton ne pourrait avoir lieu, à Rennes comme ailleurs.

Nous regrettons ces oublis.

Nous nous réjouissons de savoir que des parents d'élèves, de Diwan et de de l'APEEB, participent déjà au comité, car leur point de vue est aussi important que celui des enseignants.

Cependant, en tant que parents, ils ne peuvent donner que leur point de vue de parents, et non celui des enseignants de breton de Rennes. De même des enseignants ne pourraient prétendre parler au nom des parents.

Les enseignants de breton, travailleurs et professionnels qualifiés de l'enseignement du breton, ne sont pas simplement des agents de transmission d'un savoir linguistique et culturel.

Ce sont aussi des personnes qui vivent quotidiennement les problèmes de la langue dans la cité. Ils sont au contact et à l'écoute des enfants et adolescents qui pratiquent la langue bretonne en milieu scolaire à Rennes.

Ils sont également citoyens. Ils ont donc des avis sur le rôle de l'école et de la ville dans la culture bretonne, et sur les relations entre langue et identité bretonne.

Ils rencontrent aussi des difficultés professionnelles spécifiques trop souvent ignorées dans le milieu éducatif, et plus encore à l'extérieur.

Nous estimons donc que, si le comité doit s'intéresser à la langue bretonne et son enseignement à Rennes, les personnes qui assurent professionnellement cet enseignement aux scolaires rennais, et leur association, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, devraient être entendues et écoutées dans un domaine où ils sont totalement qualifiés.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos salutations bretonnes.

Au nom d'Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg e Roazhon,
Mark Kerran

textes joints : « Langue bretonne et identité à Rennes »
« Enseignement du breton en milieu scolaire à Rennes »

LANGUE BRETONNE ET IDENTITE BRETONNE A RENNES

1. LANGUE BRETONNE, FONDEMENT DE L'IDENTITE BRETONNE.

La langue bretonne doit être reconnue publiquement par la municipalité comme l'un des fondements principaux de l'identité bretonne à Rennes, capitale de la Bretagne, autant que partout ailleurs en Bretagne.

2. LANGUE BRETONNE HIER A RENNES.

Rennes, capitale de la région Bretagne, c'est à dire d'une région bilingue, ne doit plus être "une ville où on n'a jamais parlé breton", comme on l'a parfois prétendu.

Si besoin est, rappelons hier:

- Gurvan, comte de Rennes, dont le nom indique assez qu'il était bretonnant,
- l'évêque de Rennes Yves Mayeuc, Léonard et bretonnant qui couronna la duchesse Anne en la cathédrale de Rennes,
- les écrivains Luzel, Narcisse Quellien, Taldir, qui y étudiaient au siècle dernier,
- les Kervella, Abeozen, et toute la génération de « Gwalarn », avant guerre, auteurs de langue bretonne qui ont aussi étudié à Rennes,
- les Youenn Olier, Reun Menez Keldreg, Ernest ar Barzhig, Per Denez, et autres depuis la guerre,
- les enseignants de breton à l'Université de Rennes, de Joseph Lotte à nos jours, et tous leurs disciples depuis un siècle,
- les étudiants de Basse-Bretagne depuis plusieurs siècles, qui, après avoir chanté en breton dans les tavernes rennaises (comme M. Le Pensec, ancien ministre bretonnant) ont été bien nombreux à s'établir à Rennes,
- les ouvriers de Basse-Bretagne, dont les cheminots qui construisirent la ligne de chemin de fer, qui vinrent s'établir également à Rennes, et furent parmi les créateurs des cercles celtiques.

3. LA LANGUE BRETONNE AUJOURD'HUI A RENNES.

Le nombre de bretonnants à Rennes est inconnu. Malgré les demandes répétées, aucun des recensements de population du 20ème siècle ne s'y est intéressé.

Pourtant un sondage TMO Ouest a été effectué pour Fañch Broudig il y a quelques années, pour sa thèse publiée en 1995. Les chiffres concernant Rennes n'ont pas été divulgués officiellement. En privé, F. Broudig a avoué être surpris par les chiffres, 12% de sondés rennais auraient avoué connaître plus ou moins le breton.

4. UNE LANGUE JEUNE ET DYNAMIQUE.

Depuis des années le nombre des parents qui éduquent leurs enfants en breton augmente à Rennes comme dans toute la Bretagne.

Le nombre d'enfants étudiant le breton, notamment dans la filière bilingue ou à Diwan est également en progression.

Le nombre des enseignants progresse aussi, malheureusement bien plus lentement.

Augmente aussi le nombre des étudiants qui étudient le breton à l'Université, et dont certains viennent de l'étranger.

Ces étudiants étrangers viennent de tous les pays celtiques bien sûr, mais aussi du Japon, de Hongrie, de Russie, des USA, du Canada, confirmant le rôle phare de Rennes dans l'avenir de la langue bretonne.

Rennes est historiquement la première ville de Bretagne où l'on a pu enseigner le breton de la maternelle à l'Université, donnant ainsi l'exemple qu'ont suivi (*depuis!*) Brest, quand s'y créa, après Rennes, l'école Diwan, puis par Lorient, où l'université enseigne aussi le breton, et plus récemment Nantes, quand l'université y créa des cours de breton.

C'est la seule ville qui diffuse à la fois des émissions de radio et de télévision en breton pour toute la Bretagne (Brest qui fait un peu de télévision pour l'ouest de la Bretagne, et un peu de radio pour le district seulement).

Tout indique que Rennes est la ville de Bretagne où, enfants et adultes confondus, de l'école maternelle à l'Université, en passant par les cours associatifs, il y a le plus de personnes à apprendre le breton.

4. INFLUENCE DANS LA VIE LOCALE.

La langue bretonne n'appartient pas qu'à ses locuteurs.

Elle concerne aussi les bretons, donc les rennais, même non-bretonnants, qui n'hésitent pas à l'utiliser dans le commerce ou la publicité. Les propriétaires de Roazhon Copies, Kenavo Bar, Ti-Bull, Ar Pillig, ne sont pas bretonnants.

Le breton a été utilisé dans des campagnes publicitaires, lancées à Rennes.

La progression du nombre de bretonnants à Rennes devrait aboutir dans les prochaines années à une plus grande utilisation du breton dans le secteur commercial.

5. RECONNAITRE LE FAIT LINGUISTIQUE BRETON A RENNES

Rennes n'est donc pas que la capitale du Pays de Rennes, mais aussi celle des habitants de la région Bretagne, de la population de toute la région, et donc aussi des bretonnants.

Si la langue bretonne est minoritaire à Rennes, elle l'est également dans toutes les villes de Bretagne.

Si elle doit être reconnue en Bretagne, elle doit l'être à Rennes autant qu'ailleurs en Bretagne.

Si Rennes assume son rôle de capitale régionale, elle doit montrer la voie et traiter la langue bretonne de manière exemplaire, et inspirer les autres villes par sa politique, et non s'inspirer de celle des autres, être à la tête des villes novatrices, remorque des autres villes.

Il est reconnu que l'avenir du breton se jouera au siècle prochain dans les villes, et surtout dans les grandes villes de Bretagne, donc évidemment Rennes. Les politiques municipales seront donc primordiales.

6. RECONNAITRE LE TRAVAIL EFFECTUE.

a) **Le travail des associations**, et donc celui des associations pour la langue, doit être reconnu comme fondamental pour le maintien de l'identité bretonne: elles pallient les manques du système éducatif.

b) **Le travail des enseignants** (si indispensables, mais insuffisamment nombreux!), du primaire et du secondaire, souvent dévalorisé, doit également être reconnu. Ils assurent, dans des conditions difficiles, la tâche de la transmission de la langue et de la culture bretonne dans un environnement souvent peu favorable (sauf bien sûr à Diwan!).

c) **Les parents** élevant leurs enfants en breton et ceux choisissant un enseignement bilingue doivent être encouragés.

La reconnaissance passe par

- le **soutien financier et matériel** (locaux, matériels, etc) aux associations bretonnantes Rennaises dans leurs actions pour la langue bretonne,
- la **consultation régulière** des associations, des enseignants, et des parents d'élèves.
- la **prise en compte de la réalité bilingue** de la culture bretonne par des actes significatifs, dont nous donnerons quelques exemples,

7. ACTES SIGNIFICATIFS.

1. Voeux du maire en breton à l'occasion du nouvel an sur les panneaux d'affichage et dans les courriers distribués dans les boîtes aux lettres, et dans le Rennais;
2. Articles en breton dans le Rennais.
3. Affiches bilingues pour les grands événements Rennais: Tombées de la Nuit, Tout Rennes court (nage, à vélo, etc.).
4. Rétablissement des panneaux bilingues place du Parlement.
5. Apposition d'un panneau bilingue à l'entrée de l'école de la Liberté;
6. Appositions de panneaux bilingues en ville: une liste de noms minimum à définir avec la mairie;
7. Réalisations de documents bilingues à la disposition du public à la mairie.
8. Feuilles bilingues de fiches d'état civil, conformément à l'esprit de la charte européenne des langues minoritaires, que la municipalité, a approuvée dans un voeu demandant sa signature par la France.

8. ANOMALIES

- Toutes les entrées de Rennes ont droit, théoriquement, au panneau ROAZHON. Seul un panneau RENNES existe sur le pont Mendès-France.
- L'auteur (bilingue) d'un ouvrage (bilingue) comme le Barzhaz Breizh, devrait avoir un nom de rue bilingue en Bretagne. Refuser l'inscription bilingue revient à dénier l'aspect bilingue de son travail. Demême, Luzel, Añjela Duval, etc.
- Aucun livre en breton ne semble disponible dans les bibliothèques de quartier.
- Des panneaux bilingues sont apposés devant l'Université et l'école Diwan de Rennes, mais aucun devant un bâtiment municipal. Aucun même devant l'Ecole de la Liberté où l'on enseigne le breton.

A galon ganeoc'h

Mark Kerrain

au nom des enseignants d'Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

L'ENSEIGNEMENT DU BRETON A RENNES Rapport général présenté par UGB, association non représentée au Comité de l'Identité Bretonne créé par la municipalité de Rennes.

• En maternelle

- les conditions se sont améliorées avec 2 postes en maternelle et l'attribution par la mairie de locaux adaptés à l'Ecole du Faux-Pont;
- cependant l'initiation qui existait dans les écoles Louise Michel et Colombier a été abandonnée, et le poste d'instituteur qui y était consacré a été supprimé.
- Il faudrait relancer l'initiation en maternelle. Il n'est pas normal que le breton soit enseigné que dans une seule maternelle publique.*

• En primaire

- l'enseignement bilingue existe à l'école de la Liberté
- l'initiation qui existait dans d'autres écoles a totalement disparu
- Une initiation a existé dans les années 80 et était assurée, soit par l'Education Nationale, dans les écoles Portugal, Landrel, soit par l'APEEB, qui finançait un poste, dans les écoles Champion de Cicé, Pierre Legrand, etc.
- Il faudrait relancer l'initiation dans le primaire. Il n'est pas normal non plus que l'enseignement soit réservé à la seule filière bilingue, dans une seule école primaire Rennaise. Le recul en nombre d'élèves touchés depuis 10 ans est consternant.*

• En collège l'enseignement n'existe que dans 2 établissements:

- il a disparu de nombreux collèges où l'enseignement était dispensé dans les années 1980: Malifeu, Hautes-Ourmes, Binquenaïs, Landry, Cleunay, Gayeulles, Motte-Brulon, Zola, Echange...

-au collège Jean Moulin, seule l'initiation existe, et seulement pour les classes de 6^è et 5^è. Il n'est pas possible de continuer en 4^{ème}. Les cours ont lieu le mercredi matin, les élèves de 6^è et 5^è viennent au collège ce jour-là pour une seule heure de cours, l'heure hebdomadaire de breton.

Il n'est pas sûr que l'enseignement du breton puisse continuer dans ces conditions. C'est pourtant le seul collège où il est possible de commencer l'étude du breton.

-au collège Zola, l'initiation a disparu en 1987.

Seul l'enseignement dans la filière bilingue est assuré. Il consiste en 3 heures de breton et 3 heures d'histoire et géographie en breton.

-au collège d'Echange, l'Inspection d'Académie avait annoncé un enseignement (disparu depuis 3 ans!) en prolongement de l'initiation en primaire (supprimée cette année): pas d'enseignant!

*Il faudrait créer une véritable option (à partir de la 6^{ème}) en collège à Rennes.
Il faudrait créer la LV2 breton (à partir de la 4^{ème}) qui n'existe pas à Rennes, ni d'ailleurs nulle part dans le département.*

• **En lycée**

-l'enseignement a disparu depuis plusieurs années des lycées *Anne de Bretagne* et *La Poterie*.

-il a disparu en septembre 1996 du *lycée Joliot-Curie*.

-il s'est maintenu comme option facultative aux lycées *Ile de France*, *Jean Macé*, *Chateaubriant*, et *Bréquigny*, malgré les suppressions envisagées.

-au *lycée Zola*, il existe comme LV3 (depuis 1992 seulement) et dans une filière « semi-bilingue ».

Il convient de noter que les élèves « bilingues » au lycée Zola ne représentent que la moitié des effectifs de breton du lycée, et qu'il n'existe pas de LV3 ou de « bilingues » dans les autres lycées.

L'enseignement du breton, qui est un droit reconnu par la loi de 1951, devrait être proposé à tous les lycéens se présentant au baccalauréat.

La LV3 devrait être proposée dans tous les lycées où le breton est enseigné.

Au lycée Zola l'a continuité de l'enseignement bilingue, assurée au collège, devrait être organisée.

• **A Diwan**

-Il existe une filière complète maternelle primaire en progression constante.

-Les élèves entrant en collège ont le choix, pour l'instant, entre le collège de Plésidy, près de Guingamp, avec environnement et enseignement (plus de 20heures) en breton, ou le collège Zola, avec 5 heures en breton par semaine.

La création d'un collège Diwan dans le département ne peut pas encore être envisagée: il faudrait pour cela créer de nouvelles écoles Diwan hors de Rennes.

• **Dans les écoles catholiques**

Rien n'existe en maternelle, primaire, ou collège.

Une option existe à Sainte-Geneviève et Saint-Martin.

Le développement du breton dans les écoles catholiques passe par la création, comme en Finistère et Morbihan, de classes bilingues en maternelles, et de l'option LV3 en lycée.

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG
26. 10 1996



Monsieur Michel GENIN
Conseiller Municipal chargé
de la Culture Bretonne

Le 12 novembre 1996

Téléphone : 99 28 57 69
Télécopie : 99 28 58 42

Notre référence : MG/IF/11.01
Votre référence :

Unvaniezh ar Galennerien Brezhoneg
Union des Enseignants de Breton
42 Straed al Iireu
35136 ST JAKEZ AL LANNEG

Objet : CCIB

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu la lettre de votre association, signée de M. Mark Kerrain, au sujet de la création du Comité Consultatif de l'Identité Bretonne à Rennes, et vous en remercions.

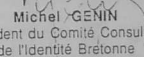
Seules six associations ont été retenues pour être représentées au Comité Consultatif de l'Identité Bretonne. Il s'agit principalement d'associations ayant des relations ou des liens contractuels forts avec la Ville de Rennes (mise à disposition de locaux, subventions spécifiques, etc...).

Le nombre d'associations oeuvrant dans le domaine qui nous concerne est tel, et vous en conviendrez, il aurait été impossible et illusoire de vouloir qu'elles soient toutes représentées.

Pendant vous avez pu lire et je confirme, ce comité fonctionnera comme un groupe ouvert et procédera en particulier à des auditions et des consultations. Dans ce cadre, il va de soi que lorsque l'enseignement du breton sera abordé, il conviendra de vous y associer.

Je tiens à vous remercier par ailleurs de l'intéressant texte joint à votre lettre apportant des informations et des réflexions susceptibles d'être versées à nos débats.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Michel GENIN
Président du Comité Consultatif
de l'Identité Bretonne

L'école ressuscitée

Tout un symbole. La fermeture d'une école dans une petite commune rurale est ressentie comme un coup de poignard, le signe d'une agonie. Mais quand le contraire se passe, le signal est également très fort. Mellionec, douze ans après, s'apprête à rouvrir son école.

Cette commune, située au sud de Rostrenen, perdait régulièrement des habitants depuis 40 ans. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas. Le conseil municipal, fraîchement élu, découvre avec étonnement que la population n'est pas tout à fait telle qu'on la décrivait habituellement : 70 enfants de moins de 6 ans. Et douze ans après la fermeture de l'école, Michel Bablot, conseiller régional, le nombre d'enfants ne cesse de croître, à cause des nouveaux arrivants mais aussi de nombreuses naissances.

Une bonne surprise pour les nouveaux élus. Mais Michel Bablot ne paraît pas favorable. "Au début, lors d'un voyage que je ne pensais qu'à vous désoléer. Mais vous m'avez convaincu et je soutiendrai votre projet."

Pas de problème au niveau de la souscription, il est vrai que le sous-préfet est très enthousiasmé par la demande des services publics. Cela ne peut que le servir.

Finalement, les choses vont assez vite. En décembre 1995, l'inspection réunit les enseignants de Rostrenen : les quatre directeurs d'école donnent un avis favorable. C'est ainsi qu'en juillet 1996, le maire de Mellionec propose un site lit à deux conditions : un nombre suffisant de parents s'engagent



Les parents d'élèves autour de Michel Bablot.

à inscrire leurs enfants d'une part et d'autre part que l'inspecteur d'académie donne son accord. "J'ai deux enfants, l'un en bilingue, l'autre dans le circuit normal et croyez-moi, j'ai un grand intérêt à ce que mes enfants aillent à l'école."

BILINGUE ?
La semaine dernière, les parents réunis autour du maire, ont discuté ferme. La discussion a vite porté sur la question pédagogique. Michel Bablot a tout de suite indiqué le rôle de la municipalité : "Sous la charge de la municipalité, la construction, l'équipement de la maternelle, l'achat de matériel, la formation de la communauté de parents s'engagent

rellement à ces âges là. "Après sept ans, c'est plus difficile". La présence de nombreux enfants de moins de six ans ouvre la possibilité de lier l'école à un jardin. Le projet semble s'orienter plutôt, dans un premier temps, sur l'ouverture d'une maternelle. "Alors, dans ce cas, il n'y a pas à proprement parler de programme. Il s'agit de favoriser l'accès à l'école pour constituer un projet autour des langues : de l'anglais et du breton, puisque c'est à cet âge là qu'on apprend le mieux", ont dit d'autres parents.

"Si elle ne peut rien faire au sujet du choix de l'enseignement, la municipalité a une chambre qui parle breton aux enfants", n'a-t-il été ajouté. D'autres ne voyaient pas l'humour. "Je ne vois pas pourquoi ma fille parlerait breton, alors qu'on ne le parle pas à la maison". Mais les parents sont restés fermes. "L'inspecteur d'académie n'acceptera pas que l'école soit bilingue, car les conditions d'ouverture et de fermeture sont dans ce cas différentes, personnellement, je préférerais l'enseignement public. Ce n'est pas le cas de l'école de Mellionec, elle doit être ouverte à tout le monde, laïque et populaire". Les spécialistes sont pourtant formels : l'imprégnation linguistique se fait natu-

NEKEPELL 27.11.96



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56.000 Gwened

le 04 décembre 1996

Jean-Dominique ROBIN
Président de
L'Union des Enseignants de Breton
Ti Bras, 22700 LOUANEG
Tél /fax : 33/02.96.48.01.54

à NEKEPELL
(DROIT DE RÉPONSE)

LETTRE OUVERTE A MICHEL BALBOT,
MAIRE DE MELIONEC ET CONSEILLER RÉGIONAL.

Monsieur le Maire, cher Michel,

c'est avec une semaine de retard que m'est parvenu l'article publié dans Nekepell du 27 novembre et intitulé : "L'école ressuscitée" : comme d'autres avant moi, j'ai peine à croire que tu sois l'auteur des propos qui y sont rapportés.

Il est vrai que nous ne nous voyons plus souvent et que les gens changent, mais tout de même !

"L'inspecteur d'Académie n'acceptera pas que l'école soit bilingue, car les conditions d'ouverture et de fermeture sont dans ce cas différentes" aurais-tu déclaré... C'est inexact : il n'y a ni texte officiel, ni règlement départemental (dans les Côtes d'Armor comme ailleurs) qui instituerait une grille d'ouverture-fermeture spécifique pour les classes bilingues. S'il est vrai qu'au début des années 1980, des classes bilingues se sont ouvertes avec de faibles effectifs de départ, cette situation a changé sous l'autorité de M. Guillot, précédent Inspecteur d'Académie qui a aligné leur statut (dans le cadre de ce qu'il appelait leur "démarginalisation") sur celui des classes monolingues. A titre d'exemple, la maternelle bilingue de Lannion compte cette année 51 élèves pour 2 postes.

L'effectif généralement admis pour déposer une demande d'ouverture de première classe (maternelle bilingue) est de 15 élèves, mais cette référence n'est pas une règle écrite et encore moins intangible, surtout dans la perspective d'une carte scolaire plus draconienne que jamais.

Tu aurais donc exprimé ton opposition à une demande d'enseignement bilingue après avoir déploré que l'enseignement du breton ne soit pas obligatoire.

L'Union des Enseignants de Breton elle-même, qui se bat depuis 15 ans pour promouvoir l'enseignement de notre langue n'avance pas cette exigence (voir résolution ci-jointe).

Elle serait en décalage avec l'état actuel de la demande parentale en Bretagne. Or la reconquête du terrain social par le breton ne pourra reposer que sur une large adhésion de la population bretonne suscitée par l'accès de notre langue à un statut de droit (Charte Européenne) et aux médias (radio-télé de langue bretonne).

Même en Catalogne et dans la Communauté Autonome d'Euskadi où le catalan et le basque ont un statut officiel, la Généralité et le Gouvernement basque ont préservé l'existence d'un enseignement tout en espagnol. La réalité socio-linguistique et les résultats de l'enseignement bilingue ont suffi à convaincre les familles les plus réticentes : au point qu'entre 1986 et aujourd'hui l'enseignement monolingue castillanophone a disparu de lui-même dans la Communauté Autonome d'Euskadi !

Nous ne croyons pas aux vertus de la contrainte dans le domaine de la culture et des langues : et pour cause, nous y reconnaissons justement l'attitude totalitaire de l'Etat français dont notre peuple et notre langue ont eu et ont encore à souffrir.

Ta profession de foi ne manque pas d'ambition, mais il faut bien reconnaître qu'elle ne te coûte pas cher... Par contre, elle sert d'excuse à ton refus de s'engager concrètement en prenant en compte une demande qui justifierait au moins une enquête pour déterminer si elle correspond à un choix majoritaire des familles.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que tu m'avais laissé entendre lors du colloque de la FLAREP en octobre dernier à Rostrenenn ?

J'ajouterai qu'à ma connaissance, les effectifs de Melioneg ne permettent pas actuellement d'envisager l'ouverture de l'ensemble des sections de l'école primaire : là où les 2 classes de Melioneg devront donc probablement s'inscrire dans un RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal)... peut-être avec Rostrenenn où existe précisément un pôle primaire bilingue. Ainsi en va-t-il des "satellites" maternelles bilingues de Kawan et de Tregastell pour le pôle primaire bilingue de Lannuon.

Or, s'il est un statut qui permet de jouer de grilles d'ouverture-fermeture préférentielles c'est bien celui de RPI, lié à la préservation du tissu scolaire en zone rurale.

Ton projet d'embaucher une assistante maternelle bretonnante mériterait d'être salué : certains maires de communes où sont implantées des classes bilingues n'ont pas encore admis qu'il en va de la cohérence de l'enseignement maternel bilingue : c'est notamment le cas du Maire de Rostrenenn.

Mais il faut être sérieux : il n'appartient pas à l'assistante maternelle de définir les choix pédagogiques d'une classe ni de définir la stratégie d'acquisition d'une deuxième langue ! Ce choix appartient à l'enseignant(e), et l'on imagine difficilement qu'une ASEM puisse faire le choix de s'adresser en breton aux élèves contre l'avis de l'enseignant(e) ou sans prolongement dans les activités scolaires conduites par celui (celle)-ci : le recours au breton par l'ASEM n'a donc de sens que dans une classe bilingue.

Je n'épilouterai pas sur l'opposition que tu aurais reprise à ton compte entre enseignement bilingue et école républicaine, laïque et populaire : je te laisse le soin d'expliquer aux enfants, aux parents et aux enseignants des classes bilingues publiques ce qui permettrait de les considérer comme des Chouans, des intégristes et des nantis.

Je m'étonne seulement que le nouveau maire de Melioneg reprenne à son compte une logique de marginalisation de la langue bretonne que j'avais eu l'occasion d'entendre de la voix de son prédécesseur. L'ancien Maire de Melioneg avait, lui au moins, une excuse : il était bretonnant et portait les stigmates de la honte de sa langue insilée par une certaine école républicaine.

Bonne chance et longue vie à l'école communale de Melioneg !

J.D. ROBIN



SYNDICAT OCCITAN DE L'EDUCATION

BP 6 / 33450 St SULPICE et CAMEYRAC
☎ et Fax : 05.56.30.22.39

Lo 23 d'octobre de 1996

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour les élections professionnelles aux commissions paritaires nationales du début décembre prochain, il n'y aura pas, comme prévu, de listes des enseignants des peuples de France. A la date limite du dépôt des candidatures, il faut accepter que l'initiative prise par le S.O.F. de présenter une liste unitaire pour défendre la place des langues dites régionales dans l'enseignement, ne pourrait pas aboutir.

En effet, les listes n'étaient pas complètes, par manque de suppléants en nombre suffisant, ce qui empêchait toute présence. Les taux de remplissage des listes étaient de 37,5% pour les agrégés et de 66,7% pour les certifiés.

Cet échec peut s'expliquer de plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

- Un départ trop tardif pour rechercher des candidats. Il y a eu une sous-estimation du temps nécessaire pour convaincre les collègues de figurer sur les listes.
- Le souhait pour certains de ne pas apparaître publiquement ou le sentiment bien développé que les listes se feraient sans leur engagement personnel.
- Le poids important, pour ne pas dire quasi "monopoliste", des grands syndicats franchimands y compris au sein des enseignants sensibilisés aux langues régionales. Ceux-ci, malgré une situation bloquée sans aucun avenir de développement véritable et généralisé de l'enseignement de et en langue régionale, continuent de faire confiance aux grandes structures syndicales traditionnelles. C'est un choix qui cautionne la situation actuelle acceptée par ces syndicats français.

Pourtant, au-delà de la déception, subsistent quelques points positifs.

Ce fut l'occasion, en peu de temps, de sensibiliser beaucoup de collègues et de constater que l'initiative était bonne. En quelques semaines, ce sont 3 alsaciens, 1 basque, 1 breton, 5 catalans, 2 corses et 27 occitans qui acceptèrent l'idée de participer à une liste unitaire pour défendre quelques revendications communes. Des contacts furent pris et ne demandant qu'à être renforcés? C'est sans doute un début qui laisse bon espoir pour les prochaines élections de 1999.

Il nous reste plus de 2 ans pour convaincre les candidats potentiels qui n'ont plus rien à attendre des syndicats français qui défendent tous un mouvement national que nous refusons car il pénalise les enseignants occitans, et dont l'action pour les langues régionales s'est toujours limitée, au mieux, à la défense de ce qui existe, c'est à dire pas grand chose!

SYNDICAT OCCITAN DE L'EDUCATION

BP 6, 33450 St SULPICE et CAMEYRAC
☎ et Fax : 05.56.30.22.39

Le 21 novembre 1996

à

ABCM (Association pour le bilinguisme dès la classe maternelle)
AIICC (Association des enseignants de langue et culture corses)
APLEC (Association pour l'enseignement du catalan)
ERAK-ASLEAK (Association d'enseignants de basque)
S.T.C. (Syndicat des travailleurs corses)
U.G.B. (Union des Enseignants de Breton)

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Occitan de l'Education, lors de sa dernière assemblée générale à Bergerac, a adopté le principe d'un enseignement obligatoire de l'occitan pour tous les élèves des régions concernées.

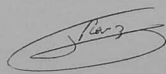
Nous avons le plaisir de vous faire parvenir un document de travail que nous soumettons à votre organisation dont nous pensons qu'elle peut partager notre position.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir discuter de ce texte (de proposer d'éventuelles modifications) et de nous informer de votre position. Notre souhait est de constituer un collectif unitaire des peuples de France de manière à peser plus fort pour obtenir l'application de ce principe.

Bien entendu, nous devons contacter beaucoup d'autres organisations, et pas seulement celles qui sont issues du "monde" de l'éducation. Mais dans un premier temps, nous tentons de regrouper un noyau représentatif pour ensuite lancer un appel commun. Il va de soi que l'organisation administrative et la stratégie seront à mettre en œuvre conjointement avec toutes les parties prenantes.

Restant à votre disposition et en attendant votre réponse, veuillez recevoir nos cordiales salutations.

Pour le S.O.E. :
Ives RAUZIER



- 43 -
DOCUMENT DE TRAVAIL

(Texte pouvant être soumis à différentes organisations politiques, syndicales, associatives, etc. qu'elles soient issues des peuples de France ou non)

Le système scolaire, dans sa globalité, doit être un moyen de préserver et développer le patrimoine culturel que représentent les langues "régionales" en France.

Un constat

En Europe, dans de nombreux pays, l'enseignement des langues "régionales" est obligatoire dans tout ou partie de la scolarité (gaélic, catalan, gallois, basque, etc.)

En France, des textes existent et permettent d'enseigner ces langues régionales. Mais nous constatons que la politique du volontariat (choix des élèves ou des parents) et l'application restrictive de ces textes conduisent à une marginalisation de cet enseignement et participent ainsi à l'agonie des langues régionales.

Nous avons le sentiment qu'un demi-siècle pourrait encore se passer sans voir apparaître une évolution véritable. Mais dans 50 ans, nos langues régionales, déjà bien mal en point, auront-elles encore une existence?

Un principe pour l'avenir

Nous pensons qu'il faut inverser cette tendance et seules des mesures énergiques pourront le permettre.

Pour une politique globale, ambitieuse et volontariste, permettant d'endiguer la mort programmée de nos langues, pour l'égalité des langues, nous demandons, dans les régions concernées, **l'enseignement obligatoire de la langue et de la culture régionales**.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barm, 56 000 Gwened

le 30 novembre 1996

Jean-Dominique ROBIN
Prezidant UGB
Ti Bras, 22700 LOUANEG
pell /pelleiler : 33 / 02.96.48.01.54

à

SYNDICAT OCCITAN
DE L'ÉDUCATION
St Sulpice et Cameyrac

Chers collègues,

Nous avons bien reçu votre courrier du 21 novembre, quelques jours après la tenue de notre assemblée générale annuelle dont je vous joins les résolutions.

La revendication d'un enseignement obligatoire de la langue et de la culture bretonne dans les 5 départements français couverts par les limites historiques de la Bretagne est une question qui a été évoquée à plusieurs reprises au sein du mouvement culturel breton.

Elle a de nouveau été évoquée, au cours de notre assemblée générale, lors de la discussion de la motion 1. Or vous pourrez constater qu'au concept d'"obligation" nous avons préféré ceux de "droit" (pour tous les enfants de Bretagne d'accéder à la langue) et de "choix" (des familles entre trois types de filières clairement définies).

Notre objectif n'est pas différent du vôtre : faire en sorte que l'enseignement de notre langue et de notre culture soit généralisé à l'ensemble du système éducatif.

Cependant, en termes de communication, il nous a semblé que nous risquerions, en prétendant la soumettre à une obligation, de heurter et d'éloigner de notre combat la population qu'il nous appartient de convaincre.

Or, sans son soutien, sans sa demande, nous ne sommes que des "tigres en papier" face à l'État centraliste français.

Il nous semble donc stratégiquement préférable de favoriser le développement de la demande parentale en travaillant à la mise en place progressive d'un dispositif d'enseignement efficace et, par conséquent, attractif.

Ce qui n'est actuellement pas, ou trop peu le cas.

Ce qu'un statut obligatoire ne suffirait pas à garantir, si l'on observe :

- les piètres résultats de l'enseignement obligatoire des langues étrangères dans le secondaire.

- L'exemple irlandais où le sursaut actuel du gaélique doit moins à son statut de discipline obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire qu'à la prise de conscience et à la mobilisation des parents et des associations culturelles pour lui redonner sa place de langue de la famille et des échanges sociaux et en faire une langue d'enseignement.

- Les exemples catalans et basques où le statut officiel des langues nationales n'a pas exclu le droit des familles à choisir un enseignement monolingue castillanophone, laissant aux réalités socio-linguistiques et/ou aux résultats des filières bilingues le soin de les convaincre que ce choix n'était pas le meilleur. Le bilan est éloquent : dans la communauté autonome d'Euskadi, le système monolingue castillanophone a disparu de lui-même entre 1986 et aujourd'hui...

Les contextes socio-linguistiques irlandais, basque et catalan sont évidemment très différents de la situation que nous connaissons, puisque ces langues bénéficient d'une politique incitative de la part de communautés territoriales jouissant d'un statut d'autonomie voire d'État. Il serait donc déplacé d'y rechercher des modèles transférables mécaniquement.

Pour autant, certains paramètres sont incontournables, et parmi ceux-ci l'adhésion des populations concernées. Or c'est bien là qu'est notre faiblesse...

Les résultats de plus en plus éloquents des filières bilingues ou immersives y contribuent. Mais l'école n'est pas non plus le facteur déterminant de l'inversion des tendances linguistiques (cf Joshua Fishman : *Language Reversing Shift*).

La généralisation de l'enseignement de nos langues dépend de leur développement dans l'usage familial, social et médiatique appuyé par un statut auquel la Charte Européenne leur permettrait d'accéder.

Ce n'est sans doute qu'à ce niveau de développement plus global que notre revendication pourra trouver son aboutissement.

C'est du moins la conclusion à laquelle nous conduit notre propre expérience militante et pédagogique : nous avons atteint, en Bretagne, le seuil à partir duquel toute avancée significative (quantitative et qualitative) de l'enseignement du/en breton se heurte d'abord à l'insuffisance, voire à l'absence de relais (et de stimuli) socio-linguistiques extra-scolaires (statut officiel, radio-télévision...).

Comme vous, nous ressentons l'urgente nécessité d'une harmonisation de nos actions.

Mais il nous semble prioritaire, sans exclure d'autres revendications, de faire porter le poids d'une action commune sur l'exigence de la signature par l'État français de la Charte Européenne des Langues et Cultures "Régionales" lors de la prochaine campagne électorale.

Nous accueillons donc avec beaucoup d'intérêt le débat que vous avez lancé et espérons vivement qu'il pourra se concrétiser par une réunion de coordination des associations concernées avant le printemps prochain, ainsi que nous l'avions envisagé lors du colloque de la FLAREP à Rostrenenn.

Gant hon gwellañ gour'hemmenoù breizhat.

J.D. ROBIN

P.S : pour le Pays Basque Nord (Iparralde), contacter :

Yves HARAN
Maison Organbidexka
64250 ESPELETA

Enseignement bilingue : beaucoup de bienfaits mais peu de moyens

L'école publique, hôte du colloque. En Bretagne, 1150 élèves, de la maternelle à la 6^{ème}, bénéficient de l'enseignement bilingue dans le public, une progression de 13% depuis 1992.

Même l'Éducation nationale le dit : « La langue régionale est un outil de développement intellectuel et de développement personnel. Cette phrase, prononcée par François Bayrou, était affichée en lettres dorées.

Manque d'enseignants

Les enseignants ne sont pas convenus de la détermination de la langue régionale à enseigner. Ils ont interpellé sans ménagement Jean Salles-Loustau, inspecteur de l'éducation nationale. Au centre de leurs inquiétudes : le droit de composer un bricon par les lycéens de Lannion et le nombre des enseignants. « J'en ai marre. Il faut toujours attendre, attendre, attendre. Le problème s'est élargi un parent du Morbihan, où aucun nouveau site n'a pu ouvrir cette année, faute de professeurs. Le problème est très grand partagé par un délégué d'Occitanie.

Jean-Dominique Robin, président de l'Association Bretonne de professeurs de breton, a exigé « des moyens budgétaires pour la formation des enseignants ». Il a demandé à ces adultes à la langue bretonne, pour qu'ils commentent aux côtés de leurs collègues, l'utilisation sociale de la langue ».

L'espace d'un week-end, Rostrrenn était la villa la plus polyglotte de France. Elle recevait le colloque national de l'enseignement bilingue. Les langues régionales dans l'enseignement public (ELREP), qui regroupe des enseignants favorables à l'enseignement bilingue français-langue régionale, un public d'au moins 300 personnes, plusieurs intervenants ont mis en valeur les bienfaits d'un enseignement bilingue. Le colloque a été présidé par le président de l'APREB (Association Bretonne de professeurs de breton) et l'enseignement du breton à

Reconnus par l'Éducation nationale

« Les parents ont compris tout ces atouts et la demande se fait plus grande. Aujourd'hui, le bilinguisme n'est plus un projet passé », remarque Michel Sobier, président de l'APREB (Association Bretonne de professeurs de breton) et l'enseignement du breton à

TRIBUNE LIBRE

Une école pour tous les enfants

A Trégastel, ville de 2 200 habitants, on ne compte pas moins de trois types d'enseignement : une école publique française, une école maternelle et primaire de type français, maternelle et primaire de type breton, et une école publique maternelle et primaire bilingue. Cette école bilingue, créée en 1992, a été inscrite avec un enseignement, le primaire, dans le cadre de la loi d'orientation de 1989. Elle est dotée d'un local spécifique, une école catégorisée, qui accueille les élèves de la commune, avec deux enseignants.

Le nombre des maîtres, tous payés par la commune, est de quatre. Ainsi l'État prend acte du fait que la Nation Française redonne un ensemble de compétences à la commune, et que ce sont les communes qui sont responsables de leur fonctionnement. Marcel Willcoq

LE TREOER 24.10.96



DEIZIOÙ AN EMGLEV KENSTRIVADEG DANEVELLOÙ



Reolennadur

E-doug Deizioù an Emglev e vo aozet ur genstrivadeg danevelloù e galleg koulz hag e brezhoneg, gant Emglev Bro an Oriant ha Mediaoueg Lannarstêr, e kenlabour gant Kêr Lannarstêr.

- MELLAD 1 Digor d'an holl eo ar genstrivadeg-mañ ; adalek 18 vloaz.
- MELLAD 2 Un darempred bennak gant Breizh a vo dre ret gant an danevelloù e galleg. Dieub eo tem an danevelloù e brezhoneg.
- MELLAD 3 Prizioù a vo roet :
- d'an danevelloù gallek gwellañ ;
- d'an danevelloù brezhonek gwellañ.
- MELLAD 4 Evit pep hini eus an daou rummad setu ar prizioù a vo roet :
Priz 1añ : 2 000 Lur - eus an eil d'ar 5vet : 1 prof (ul levr da nebeutañ)
- MELLAD 5 Arabat e vo d'an danevelloù mont en tu-hont da 300 linenn skriverezet. Ret e vo dezho bezañ diembann ha chom hep bout bet priziet en ur genstrivadeg all.
- MELLAD 6 An emstriverion a gaso 5 skouerenn eus o skrid da :
Mediaoueg Elsa Triolet, Plasenn Delaune 56600 Lannarstêr ;
a-raok an 31 a viz Genver 1997.
- MELLAD 7 Dizanv a-grenn e ranko bout ar c'hasadennoù. E krec'h pep pajenn eus an dornskrid e vo ur merk (ar memes hini war an holl bajennoù). Adlakaet e vo ar merk-se war ur golo-lizher kachedet, ennañ anv, anv(ioù)-bihan an emstriver, e chomlec'h, un eilskouerenn eus ar merk dibabet ha titl an danevell(où) kinniget. Chom a raio an emstriver hep skrivañ anv ar c'haser war ar golo-lizher.
- MELLAD 8 Ne vo ket adkaset an dornskridoù d'an emstriverion.
- MELLAD 9 E Lannarstêr e vo roet ar prizioù (Diwezhatoc'h e vo merket an deiziad resis)
- MELLAD 10 5 den a ya d'ober ar strollad-barn, evit pep hini eus an daou rummad.
- MELLAD 11 Kemer perzh er genstrivadeg a dalvez sevel a-du penn-da-benn gant ar reolennadur-mañ

Evit gouzout hiroc'h e c'haller mont e darempred gant : An It. Cathy LE DEVEAT - Levraoueg Lannarstêr, Plasenn Delaune 56600 Lannarstêr. Pgz : 02.97.76.14.32
Pe Emglev Bro An Oriant Pgz : 02.97.21.37.05



- 48 -

**DEIZIOU AN EMGLEV
CONCOURS DE NOUVELLES**



en langue Bretonne et en langue Française

Règlement

Dans le cadre des Deizioù (Journées Culturelles Bretonnes du Pays de Lorient), Emglev Bro An Oriant et la Médiathèque de Lanester en collaboration avec la Ville de Lanester organisent un concours de Nouvelles en langue Française et en langue Bretonne.

- ARTICLE 1 Ce concours est ouvert à tous ; à partir de 18 ans.
- ARTICLE 2 Le thème de la nouvelle en français devra avoir un rapport avec la Bretagne. Le thème de la nouvelle en breton est libre.
- ARTICLE 3 Des prix seront attribués :
- aux meilleures nouvelles rédigées en français
- aux meilleures nouvelles rédigées en breton
- ARTICLE 4 Pour chacune des deux catégories, la liste des prix est la suivante :
1er Prix : 2 000 F - du 2^e au 5^e prix : 1 cadeau dont au moins un livre
- ARTICLE 5 Chaque nouvelle ne devra pas excéder 300 lignes dactylographiées. Elle devra être inédite et n'avoir jamais été primée dans un autre concours.
- ARTICLE 6 Les candidats feront parvenir leur création en 5 exemplaires à la :
Médiathèque Elsa Triolet, Place Delaune 56600 Lanester -
avant le 31 janvier 1997
- ARTICLE 7 L'anonymat le plus strict devra être respecté. Chaque manuscrit portera en haut sur la page initiale, une devise (la même pour toutes les pièces envoyées). Cette dernière sera reproduite sur une enveloppe cachetée contenant nom, prénom(s), du candidat, adresse, rappel de la devise choisie et titre de la (ou des) nouvelle(s) présentée(s). Le candidat s'abstiendra de mentionner le nom de l'expéditeur sur l'envoi.
- ARTICLE 8 Il ne sera pas fait retour des manuscrits.
- ARTICLE 9 La remise des prix sera effectuée à Lanester (date exacte précisée ultérieurement)
- ARTICLE 10 Le jury, pour chacune des deux catégories, est composé de 5 personnes.
- ARTICLE 11 Le simple fait de participer au concours suppose l'adhésion pleine et entière à ce règlement

Pour toute demande de renseignements complémentaires s'adresser à : Mme Cathy LE DEVEAT -
Bibliothèque de Lanester Place Delaune 56600 Lanester ☎ : 02.97.76.14.32
ou à Emglev Bro An Oriant au 02.97.21.37.05



Informationszentrum
Centre d'Information
Informatiecentrum
Information Centre

- 4^e Europäisches Büro für Sprachminderheiten
Le Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues asbl
Europees Bureau voor Taalminoriteiten vzw
The European Bureau for Lesser Used Languages

Sint-Jooststraat 49
B - 1030 Brussel
☎ (+32 2) 218 25 90

Rue Saint-Josse 49
B - 1030 Bruxelles
Fax (+32 2) 218 19 74

Uncanñezh ar Gelernerien Brezhoneg
Rédaction de Kannadig
Ti Bras

Attention: Nouveau Code Postal
depuis le 1.3.1996
B - 1210 Bruxelles

F - 22700 Louaneg

Votre Référence

Notre Référence
IC 1501 (96-355)

Bruxelles,
le 26.11.1996

Madame,
Monsieur,

Depuis la création d'un Centre de documentation et d'information du Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues (à Bruxelles), nous travaillons incessamment au développement de ce centre afin de le documenter avec des livres, des rapports, des magazines, des périodiques et des coupures de presse importantes concernant les minorités linguistiques et culturelles dans les états membres de l'Union Européenne. Ce travail est appuyé par diverses résolutions du Parlement Européen et subventionné par la Commission.

Nous apprécions beaucoup si vous nous faisiez parvenir régulièrement votre revue Kannadig, dont nous possédons déjà le numéro 43 (novembre 1996). En échange, nous vous envoyons, par courrier séparé, une collection de nos publications, ainsi que des informations plus générales. En outre, vous recevrez régulièrement notre revue Contact Bulletin, édité par le siège central de Dublin.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

BUREAU EUROPÉEN POUR LES LANGUES MOINS RÉPANDUES
CENTRE D'INFORMATION DE BRUXELLES

Wolfgang Jenniges

Wolfgang Jenniges
Documentaliste

Hooftkantor / Siège Central
Zentralstelle / Head Office

An Búro Eorpach do Theangacha Neamhthorleathana Teo
10 Srao Hasle Iodli
Baile Átha Cliath 2, Ireland
Tel (+353 1) 676 22 05 Fax (+353 1) 676 66 40



COMMISSION EUROPEENNE

DIRECTION GENERALE XXII
Education, formation et jeunesse
Unité A-4

**NOTE D'INFORMATION SUR LES VISITES D'ETUDE
DE L'ANNEE ACADEMIQUE 1996/1997**

*(Re zivrezhat evit ar bloavezh-skol-mañ : monte d'arempred
gant ar Burev e miz Meurzh evit ar programm 97-98)*

I. Buts du programme *↳ (e Dulenn) **

1. La coopération entre les régions de l'Union européenne dans lesquelles sont utilisées des langues régionales ou minoritaires est un élément important du processus d'intégration européenne, car elle permet d'améliorer les relations et l'échange d'expérience au sein de l'Union européenne. La totalité des personnes parlant quotidiennement une langue autochtone régionale ou minoritaire représente un habitant sur douze.
2. Chacun s'accorde pour dire que la diversité linguistique au sein de la Communauté est un atout que l'on doit conserver. Par conséquent, il est de l'intérêt de chaque région où se pratique une langue régionale ou minoritaire de tirer les leçons de l'expérience acquise dans les régions analogues des autres Etats membres.
3. Sur la base des résolutions du Parlement européen (rapport ARFE, adopté le 16 octobre 1981, rapport KUIJPERS, adopté le 30 octobre 1987 et le rapport KILLILEA, adopté le 9 février 1994), la Commission européenne réalise, depuis 1983, un programme de visites d'étude avec la collaboration du siège du Bureau européen pour les langues moins répandues (EBLUL) à Dublin.
4. Le traité sur l'Union européenne, adopté en 1993, définit la politique communautaire dans le domaine de la culture: "la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun" (article 128.1).
5. Les principaux objectifs des visites d'étude sont les suivants:
 - permettre l'étude des structures éducatives, culturelles, administratives et médiatiques relatives aux langues et cultures régionales de la Communauté;
 - développer une information de qualité, sélectionnée et à jour concernant la vie des langues régionales ou minoritaires au sein de la Communauté.

D'une manière générale, chacun reconnaît que la fonction principale du programme de visites d'étude est de sensibiliser davantage à la réalité européenne sur le plan des langues régionales ou minoritaires.

6. A ce jour, environ 1.000 spécialistes de ces langues ont participé au programme. Pour l'année académique 1995/1996, 85 bourses ont été attribuées à ce titre.

II. Candidatures

7. La Commission, en collaboration avec l'EBLUL, est chargée de la sélection des candidats. Ceux-ci doivent pouvoir communiquer dans au moins une langue de la Communauté autre que leur langue propre et parler la langue utilisée pour la visite. Des lauréats de réserve seront désignés, afin de faciliter le remplacement de personnes qui se désisteraient.

Les personnes ayant participé à ce programme de visites d'étude au cours des cinq dernières années ne peuvent pas représenter leur candidature pour le programme de cette année.

8. Les actes de candidature doivent être soumis dans l'une des onze langues officielles de travail de l'Union (DA, DE, GR, EN, ES, FR, IT, NL, FI, PT, SV) et envoyés aux deux adresses suivantes:

M. Stefano Salmasi
DG XXII - Education, formation et jeunesse
COMMISSION EUROPEENNE
5-7 rue Belliard
B- 1049 BRUXELLES

et à

* (Mme Caoimhe Ní Lochlainn
THE EUROPEAN BUREAU FOR LESSER USED LANGUAGES
10, Sraíd Haiste Íocht,
BAILE ÁTHA CLIATH 2 - IRLANDE

au moyen du formulaire en annexe. La date limite pour la réception du formulaire est le 30 mai 1996.

9. Toute correspondance relative à la préparation, au déroulement des visites et aux paiements doit être adressée à:

THE EUROPEAN BUREAU FOR LESSER USED LANGUAGES
(voir adresse ci-dessus).

III. Participants

10. Les participants devraient être à même de représenter le plus grand nombre possible de domaines liés à la promotion des langues régionales et minoritaires, et avoir un effet multiplicateur: c'est-à-dire, il devrait s'agir de personnes qui exercent des responsabilités sur le plan local, régional ou national et/ou dont l'expertise relative au thème principal de la visite peut être utilisée afin d'accroître la sensibilisation du plus grand nombre des citoyens.

11. Le groupe cible est constitué de divers responsables de la promotion des langues et cultures régionales ou minoritaires: journalistes spécialisés dans le domaine, formateurs et chercheurs travaillant dans les Etats membres de l'Union européenne. L'effet multiplicateur sera le principal critère de sélection.

12. Les comités nationaux de l'EBLUL veilleront à ce que les candidats proposés puissent communiquer dans au moins une langue de la Communauté autre que leur langue propre et possèdent une bonne maîtrise de la langue véhiculaire de leur visite d'étude.

Il est important qu'une représentation géographique proportionnelle soit assurée et que les comités nationaux proposent des suppléants, afin que les lauréats qui se désisteraient à la dernière minute puissent être facilement remplacés.

13. Les bourses pourront être échangées entre les Etats membres, ce qui signifie que, si un lauréat se retire du programme, la bourse pourra être transférée à un suppléant d'un autre Etat membre.

IV. Déroulement du programme de visites

14. Pour l'année académique 1996/1997, toutes les visites d'étude seront décidées avant que le programme soit annoncé.

15. La Commission, en collaboration avec l'EBLUL, fait connaître en mars 1996 le programme définitif des visites d'étude pour l'année académique 1996/1997.

16. Programme des visites 1996/1997 et thèmes relatifs:

- La communauté suédoise en Finlande: promotion du bilinguisme 15-21/09/96
- La communauté gaélique en Ecosse: visite générale 03-09/11/96
- Les pays basque (Espagne): administration publique 02-08/02/97
- La communauté finnoise en Suède: éducation des adultes 16-22/03/97
- Catalogne du Nord (France): relations transfrontalières 13-19/04/97
- La communauté allemande au Danemark: éducation 25-31/05/97

17. Dans la mesure du possible, l'EBLUL enverra aux participants une documentation sur les régions à visiter.

18. Les visites sont en principe d'une durée d'une semaine et auront lieu en groupes. Celles de l'année académique 1996/1997 devront être terminées le 1er octobre 1997 au plus tard.

V. Préparation des visites d'étude

19. Dès que la Commission aura adopté la liste des participants, le Bureau composera les groupes de visiteurs sur la base des paramètres suivants (par ordre de priorité):

- le thème de la visite d'étude
- les capacités linguistiques des participants

- le pays à visiter.

20. L'EBLUL enverra aux sélectionnés les lettres officielles d'invitation. A ce stade, il est important que ces personnes décident si elles souhaitent participer au programme. Au cas où l'une d'entre elles déciderait de se retirer du programme, elle devrait en informer immédiatement le Bureau, qui se chargerait de la remplacer. Les dispositions des paragraphes 12 et 13 seraient alors applicables.

21. Les détails du programme ainsi que des informations précises concernant la région à visiter seront envoyés aux participants suffisamment à l'avance. Si un participant souhaite inclure un lieu ou un établissement particulier dans la visite, les renseignements nécessaires devront être fournis le plus rapidement possible, de telle sorte que les services assurant l'accueil puissent prendre en compte cette suggestion.

22. A l'occasion de leur visite d'étude, les participants sont invités à apporter aux autres membres du groupe et au service assurant l'accueil une sélection de documents illustrant leur propre situation. Cela facilitera les échanges d'informations.

23. A l'arrivée des participants dans le pays d'accueil, l'organisateur local expliquera le programme en détail et fournira des informations d'ordre général sur la situation de la langue régionale ou minoritaire dans la région visitée. Afin qu'ils puissent préparer plus efficacement leur visite, les participants recevront:

- des informations de base sur la région à visiter;
- un questionnaire.

VI. Rapports

24. Un mois avant la visite, un rapporteur issu du groupe sera nommé. Il/elle devra rédiger un rapport - auquel tous les participants contribueront - au nom de tout le groupe, et le rédiger dans l'une des onze langues officielles de travail de l'UE (de préférence français ou anglais). Un guide pour la préparation du rapport sera fourni avant la visite.

25. En plus du rapport du groupe, tous les participants devront soumettre un résumé concernant la visite d'étude, dans l'une des onze langues officielles de travail de l'UE.

26. Les rapporteurs/participants devront faire 3 copies du rapport/résumé. Une copie sera envoyée à:

M. Stefano Salmasi
DG XXII - Education, formation et jeunesse
COMMISSION EUROPEENNE
5-7 rue Belliard
B- 1049 BRUXELLES

et les deux autres à:

THE EUROPEAN BUREAU FOR LESSER USED LANGUAGES
10, Sráid Haiste Iocht,
BAILE ATHA CLIATH 2 - IRLANDE



Les rapports/résumés devront être remis dans les six semaines après la visite d'étude.

VII. Dispositions financières

27. En principe, le montant maximal d'une bourse s'élève à 850 écus. Exceptionnellement, un montant supplémentaire de 150 écus sera accordé aux participants dont le voyage dépasse 2.000 km (aller et retour).

80 % de ce montant sont versés avant la visite; le solde sera payé lorsque la Commission aura reçu et accepté le rapport final de l'EBLUL sur les visites d'étude 1996/1997.

28. Ni la Commission, ni le Bureau ne contractent des assurances en vue de couvrir les boursiers durant leur visite d'étude. Par conséquent, les boursiers sont priés de prendre leurs propres dispositions à cet égard.

VIII. Divers

29. Les boursiers qui, pendant leur séjour dans la région visitée, désirent effectuer certaines recherches personnelles ou faire du tourisme le peuvent à leurs frais, à condition qu'ils s'engagent à participer à toutes les activités prévues dans le cadre de la visite.

30. Etant donné qu'il s'agit de visites en groupes suivant un programme précis, il est souhaitable que les boursiers ne se fassent pas accompagner.

IX. Suites

31. La Commission, assisté par l'EBLUL et ses comités nationaux, peut réunir, périodiquement, les participants et les organisateurs de ces visites, pour une séance d'échange de vues et d'expériences ("debriefing"). Les conclusions et observations à l'issue de ces réunions seront extrêmement précieuses pour la planification des visites futures.

La Commission européenne se réserve le droit de prendre toute mesure afin d'exploiter pleinement les résultats de ce programme, et notamment celui de publier les rapports/résumés des participants.

Visites d'étude des langues régionales ou minoritaires 1996/1997

Veillez remplir ce questionnaire à la machine dans l'une de onze langues officielles de travail de l'Union.

Nom, prénom:

Adresse administrative:

Profession:

Téléphone:

Adresse privée:

Télécopieur:

Téléphone:

Date de naissance:

Langues pratiquées (niveau de compétence):

Télécopieur:

Activités du candidat en faveur du maintien et de la promotion des langues et cultures régionales¹

Raisons pour lesquelles le candidat désire participer au programme de visites d'étude

Quelles régions, du point de vue linguistique et culturel, voudriez-vous visiter? (indiquer au moins trois préférences par ordre de priorité). Une place au sein d'un groupe de visites d'étude sera attribuée en fonction de l'adéquation du profil du candidat avec le thème de la visite, et de ses capacités linguistiques. Conformément à ces critères, et en fonction du nombre de candidatures reçues, un effort particulier sera fourni pour offrir aux participants une visite dans la région choisie

Le candidat a-t-il déjà participé à une visite d'étude concernant les langues régionales ou minoritaires ou à tout autre programme communautaire? Si oui, indiquer dans quel pays et en quelle année

Date:

Signature:

¹ Ces activités doivent correspondre aux groupes cibles cités aux points (10) et (11) de la note d'information sur les visites d'étude de l'année académique 1996/1997.

KELENN 1

IVERENN ISPISIAL PEDAGOGIEZH



"Evit ma komzfe ur bugel
e rank hemañ soñjal.
Evit ma soñjfe e rank bevañ.
Lakait anezhañ da vevañ
ha komz a raio."

(Pauline Kergomard, krouerez ar
skolioù-mamm kentañ, 1881)



Ouzhpenn kant vloaz war-lerc'h e tizolo en-dro
muioc'h-mui a gelennerien talvoudegezh ar preder
pedagogel-mañ. Ma talv evit an holl, e talv deomp-
ni, kelennerien brezhoneg, muioc'h c'hoazh a dra
sur. Ma fell deomp e chomfe ar brezhoneg ur yezh
vev, greomp anezhi yezh ar vuhez, pa ne vije nemet
er skol da gentañ.

